L'ARCHÉOLOGIE URBAINE

BILAN DE L'ARCHÉOLOGIE URBAINE EN PICARDIE

Bruno DESACHY * & Dominique GEMEHL **

PRÉSENTATION

L'ARCHÉOLOGIE URBAINE : ENJEUX

La ville est un objet d'étude qui ne concerne pas que l'archéologie ; mais elle porte sur cet objet un regard particulier. À la différence des historiens, les archéologues n'ont pas directement accès à la société urbaine, mais appréhendent, outre la culture matérielle, l'espace urbain, dont l'organisation est le produit de cette société. En ce sens, et on laisse la parole à Henri Galinié (1999), *les données archéologiques sont susceptibles de renouveler l'histoire urbaine parce qu'elles constituent une source neuve, finie mais immense pour les périodes documentées par ailleurs, unique pour les périodes peu ou mal documentées par d'autres sources, aussi parce qu'elles offrent une continuité et une homogénéité documentaire sans équivalent*. Mais, cette approche archéologique de l'espace urbain, ajoute-t-il, …*demande que la ville soit étudiée dans son ensemble comme tel, mais aussi dans le temps long des sociétés. C'est là… le principe réellement novateur, et sous-estimé dans ses répercussions et ses exigences, de ceux qui ici ou là, de façon empirique, ont promu l'archéologie urbaine il y a bientôt trois décennies*. Par conséquent – dernière citation, au cœur de notre sujet – *la difficulté à inscrire l'archéologie (urbaine) dans les cadres institutionnels existants tient à ce qu'elle nécessite des investissements lourds et suivis localement*.

LES PRÉCÉDENTES RÉFLEXIONS EN PICARDIE

Comme cela a été rappelé en introduction générale, l'élaboration de bilans, en particulier consacrés à l'archéologie urbaine, n'est pas une démarche nouvelle en Picardie. La journée d'étude sur la recherche régionale, tenue en 1997 à l'*Université de Picardie,* était structurée en groupes de réflexion, chacun devant définir des orientations prioritaires. Il existait déjà un groupe de travail consacré à l'archéologie urbaine, dans une optique diachronique (des origines gallo-romaines à la ville moderne), et il s'agissait déjà d'aller vers des choix. Ce groupe avait défini comme objectifs de recherche prioritaires :

- La topographie urbaine et son évolution ;
- L'étude du réseau urbain régional, en termes de typologie et de continuités ;
- La définition et l'évolution de la notion de ville sous ses différents aspects, avec la question des relations et différences entre milieu urbain et non urbain.

Dans cette perspective, des propositions avaient été émises :

- Favoriser des études et publications monographiques de villes moyennes ;
- Développer l'archéologie du bâti urbain ;
- Développer les études de paléo-environnement et ainsi favoriser la pluridisciplinarité de l'archéologie urbaine ;
- Solder le passif représenté par les fouilles non publiées, en sélectionnant le matériel et les données encore étudiables.

Concernant l'organisation de la recherche, des programmes de recherche interrégionaux et aussi nationaux étaient souhaités, sous forme de PCR.

Une partie de ces propositions n'a pas connu de suite. Sans que ce premier bilan en soit à l'origine, un PCR orienté sur le fait urbain et consacré aux villes de la Gaule du Nord (1999-2002), est venu s'inscrire dans ces objectifs. Ce premier bilan a, par contre, débouché – pour ne s'en tenir qu'aux travaux diachroniques sur la ville, sans privilégier de période particulière – sur une journée d'étude spécifique sur la ville tenue la même année à Noyon, suivie en 1999 de la publication d'un numéro spécial de la *Revue archéologique de Picardie* (*Archéologie des Villes, démarches et exemples en Picardie*).

LE PRÉSENT BILAN

Le contexte de réalisation des présents bilans – la « commande » passée aux rapporteurs – a été évoqué en introduction générale. Rappelons, selon les termes des différents documents diffusés avant et lors des premières réunions de préparation, qu'il s'agissait de dresser un état de la recherche avec ses forces et ses faiblesses, s'appuyant en particulier sur un dépouillement bibliographique afin, dans un contexte de difficultés actuelles, de disposer d'un outil de choix et d'aide à la décision, applicable aux prescriptions de diagnostics et de fouilles. Plus qu'en 1997, la notion de choix se trouve donc là au premier plan, poussée par les contraintes plus

* Ingénieur d'étude
Service régional de l'Archéologie (SRA), EA 3912
DRAC de Picardie
5 rue Henri Daussy
F - 80 000 AMIENS

** Responsable d'opération, INRAP
518 rue Saint-Fuschien
F - 80 000 AMIENS

serrées dans lesquelles s'exerce l'archéologie préventive ; certains de ces documents préparatoires évoquaient ainsi la notion de recherche de productivité au niveau des opérations.

Cette présente contribution ne répond qu'imparfaitement à cette commande et elle ne peut être le *vade-mecum*, un moment envisagé, sur lequel s'appuieraient prescripteurs et fouilleurs. En effet, elle ne constitue pas une synthèse scientifique approfondie, assortie d'une recension bibliographique complète : d'abord, il faut le dire, la disponibilité des rapporteurs, requis durant la période de réalisation de ces bilans par d'autres tâches et priorités (calendrier de terrain fortement chargé du côté de l'INRAP, mise en place des nouvelles procédures réglementaires côté SRA) ne permettait pas d'atteindre un tel objectif ; ensuite, concernant la recension bibliographique, il existe déjà des outils (la bibliographie annuelle d'archéologie urbaine du *Centre National d'Archéologie Urbaine* (*CNAU*), avec lesquels il aurait été peu judicieux de doublonner. Cette contribution n'est pas non plus une analyse large et détaillée de l'activité récente sur une ou plusieurs décennies, menée sur des bases statistiques solides et un inventaire exhaustif d'opérations ; le temps, mais aussi, comme on le verra, les indicateurs disponibles ne le permettaient pas.

Il ne s'agit donc que de remarques sur l'état actuel de l'archéologie urbaine en Picardie, reflétant, ni plus ni moins, que le point de vue commun des deux rapporteurs, néanmoins appuyé sur des indications chiffrées et cartographiées, exposées ci-dessous. Des appels à contributions, pour élargir le débat, ont eu lieu durant la phase de préparation ; il faut remercier Jean-Pierre Jorrand et Claudine Allag d'y avoir répondu. Nous en aurions évidemment souhaité d'autres, mais là encore, la disponibilité des uns et des autres n'a pas permis de transformer le binôme des rapporteurs en un véritable groupe de travail ; mais, c'est au moins l'un des intérêts de ces bilans et de leur approche inter-institutionnelle que d'avoir permis aux deux rapporteurs, acteurs dans deux institutions différentes et à deux étapes différentes du processus archéologique, de confronter leurs points de vue et d'y trouver une forte convergence.

Ces remarques comprennent, en premier lieu, une approche du potentiel (le corpus urbain) et de l'activité, ainsi qu'un bref rappel des principaux acquis de la recherche récente. En deuxième lieu nous avons estimé utile, et même indispensable, de procéder à une première approche critique de l'état actuel de cette activité, visant notamment à exprimer clairement un certain nombre de problèmes structurels auxquels se heurtent les acteurs de l'archéologie préventive urbaine, fouilleurs sur le terrain et prescripteurs. Enfin, des perspectives et des propositions sont exposées.

Dernier point préalable, le champ de ce bilan : le terme « archéologie urbaine » est ici pris au sens de la programmation nationale, c'est-à-dire de l'étude archéologique du fait urbain. Il ne s'agit donc pas de l'archéologie en milieu actuellement urbanisé, mais de celle portant sur des sites archéologiques urbains, y compris ceux actuellement disparus, tels un grand nombre d'agglomérations secondaires gallo-romaines (ce dernier type de sites constituant une interface commune au présent bilan et à celui sur les campagnes gallo-romaines). Du point de vue des méthodes de terrain, le champ de l'archéologie urbaine est aussi celui des sites à stratification anthropique dense et continue, témoignant d'une occupation de longue durée se différenciant en états ou phases successives superposées.

LE POTENTIEL : LES SITES URBAINS DE PICARDIE

TROIS GRANDS TYPES DE SITES URBAINS

Dans le champ défini ci-dessus, il faut se poser la question du potentiel d'étude, autrement dit du corpus urbain : combien de sites, en Picardie, relèvent de l'étude du fait urbain ?

La perception d'ensemble du réseau urbain historique et de son évolution habituellement admise pour la Picardie (comme plus généralement pour la France) amène à distinguer :

- un réseau majeur issu des chefs lieux de cité romains, sans continuité spatiale avec les *oppida* gaulois ; réseau qui reste, dans l'ensemble, celui des sièges épiscopaux médiévaux et modernes et se perpétue en France du Nord jusqu'à nos actuelles préfectures ;
- un réseau d'agglomérations secondaires gallo-romaines dont certaines s'inscrivent dans la continuité de lieux de culte gaulois. Notons que ce problème spécifique des origines gauloises de certains établissements gallo-romains de caractère urbain et/ou celui du caractère urbain de certains des établissements de La Tène, constitue une autre limite poreuse du champ de l'archéologie urbaine, interface avec le bilan sur la protohistoire récente. Ce deuxième réseau s'efface avec la disparition à la fin de l'Antiquité de la plupart des agglomérations secondaires gallo-romaines ;
- mais, par suite, sous des modalités variées, apparaît un troisième réseau urbain entre le haut Moyen Âge et le XIIe siècle, liés aux mutations et à l'essor économique qui caractérisent globalement cette première partie du Moyen Âge.

La carte des sites urbains ainsi recomposée au Moyen Âge est à peu de choses près celle de la

période moderne, jusqu'à l'orée de la Révolution industrielle. Notons encore que se pose au terme de cette évolution la question de l'inclusion ou non dans le champ de l'archéologie des transformations récentes de la ville (XIXe et XXe siècles). En l'état actuel de l'information, nous pouvons retenir ces trois grands types de sites : réseau majeur ancien, agglomérations secondaires gallo-romaines et, troisième réseau médiéval et moderne ; puis tenter, appliquée à la Picardie, une estimation chiffrée des sites concernés.

Le réseau majeur ancien

Nous avons pris une définition simple du « réseau majeur ancien » : toutes les villes qui à un moment de leur histoire ont été soit chef-lieu de cités gallo-romaines, soit évêchés. Cela représente huit sites : Amiens, Beauvais, Laon, Noyon, Saint-Quentin, Senlis, Soissons et Vermand. Amiens s'inscrit parfaitement dans le schéma d'évolution le plus simple – celui de la pérennité du pouvoir urbain, du chef-lieu de cité antique à la préfecture actuelle en passant par le siège épiscopal médiéval – tandis que le découpage départemental, à la Révolution, regroupe dans l'Oise d'anciens sièges épiscopaux : Senlis, héritier du chef-lieu de la petite cité des Silvanectes, et Noyon, *vicus* devenu siège épiscopal au VIIe siècle. Ce dernier cas illustre la polarisation incertaine de l'ancienne cité des Viromanduens durant l'Antiquité tardive (Saint-Quentin, Vermand et Noyon ayant pu être successivement chef-lieu de cité puis siège épiscopal) et de l'actuel département de l'Aisne, partagé entre les anciens évêchés de Laon (apparu dès le haut Moyen Âge) et de Soissons (hérité du chef-lieu des Suessions).

Les agglomérations secondaires gallo-romaines

Le deuxième réseau gallo-romain (fig. 1) est celui des agglomérations secondaires, telles que recensées lors du colloque de Bliesbruck en 1991, complété suivant un travail de recensement cartographique inédit de Jean-Luc Collart, soit 65 sites connus. À la différence des chefs-lieux de cités et des évêchés, toutes les agglomérations secondaires gallo-romaines ne sont pas historiquement, ni archéologiquement, connues : leur nombre réel peut donc être supérieur. Par ailleurs, il y a une très grande hétérogénéité des sites recensés, de quelques bâtiments le long d'une voie à des agglomérations de

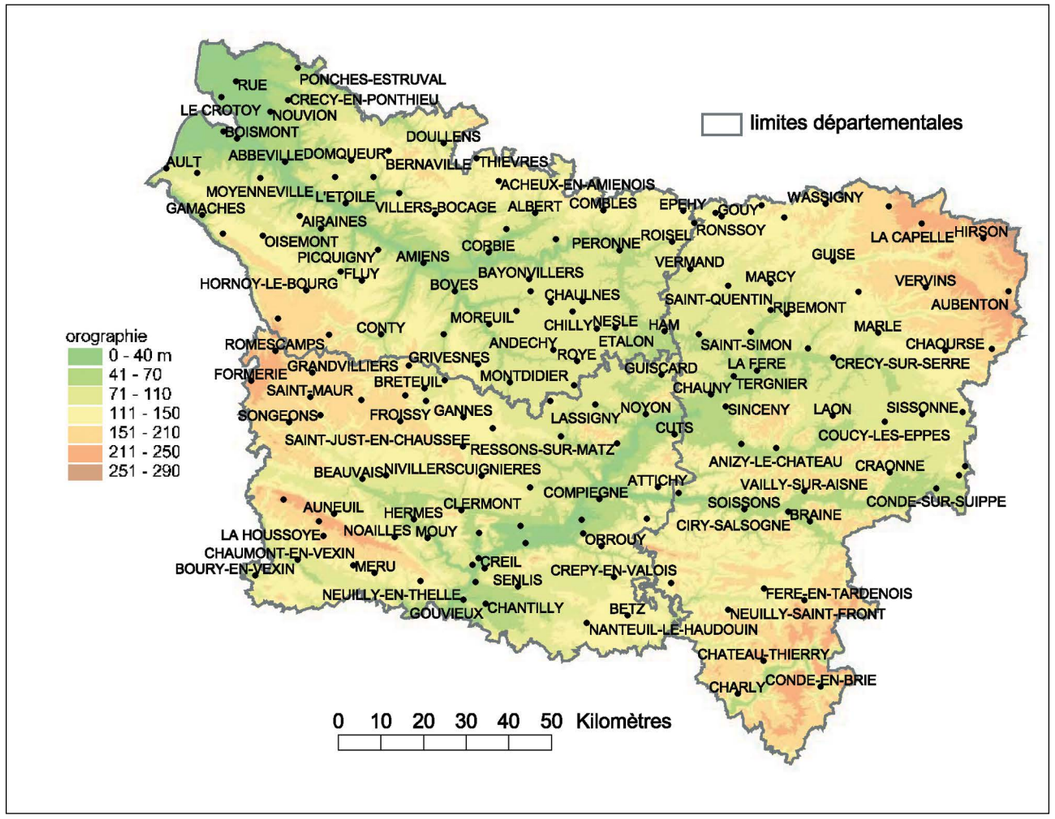

Fig. 1 - Sites urbains potentiels en Picardie.

plusieurs dizaines d'hectares avec équipement monumental ; à ce stade, aucune tentative particulière de hiérarchisation n'a été faite : nous avons considéré que ce concept d'agglomération secondaire relevait *a priori* de l'étude du phénomène urbain. Les cas de sites que leur évolution a ensuite intégré au réseau majeur tel que défini ci-dessus (Noyon, Vermand…) apparaissent sur la carte en tant qu'éléments de ce réseau majeur et non comme agglomération secondaire.

Variété du « troisième réseau » urbain médiéval et moderne

Comme approximation du réseau spécifiquement médiéval et moderne, nous avons là aussi pris un critère très simple : les actuels chefs-lieux de canton et d'arrondissement. Il est évident qu'une véritable analyse du réseau urbain médiéval non épiscopal devrait être beaucoup plus fine ; mais, c'est précisément par la très grande variété du réseau urbain médiéval qu'il est possible de justifier cette approximation.

En effet les seuls sièges d'évêchés, s'ils témoignent, en général, d'un réseau majeur pérenne, ne suffisent pas à définir les principaux centres urbains médiévaux. Pour définir la ville médiévale, les critères sont multiples et peu convergents. Sommairement, deux lignes de clivages sont possibles pour distinguer les villes « majeures » des villes dites « secondaires ». D'une part, l'importance de la fonction institutionnelle, politique ou religieuse : la ville comme lieu de pouvoir (religieux, civil ou militaire). La présence d'une enceinte, celle d'équipements particuliers à ces lieux de pouvoir sont des critères archéologiques possibles de cette autorité institutionnelle. D'autre part, l'importance économique, à quoi l'on peut rattacher l'importance démographique, reflétée plus ou moins directement par la superficie du site urbain.

Ces deux grands axes de hiérarchisation urbaine ne sont pas corrélés ; cela apparaît particulièrement net en Picardie. On trouve, certes, des cas où l'importance démographique et économique va de pair avec l'importance institutionnelle, politique et religieuse – ainsi deux évêchés qui font aussi parties des quatre plus vastes villes picardes *intra muros* à la fin du Moyen Âge : Amiens (170 ha) et Beauvais (85 ha), ainsi que Saint-Quentin (110 ha), ville comtale (mais dépourvue de cathédrale). Mais il existe aussi des cas de sites « majeurs » par leur importance comme lieu de pouvoir civil ou religieux,

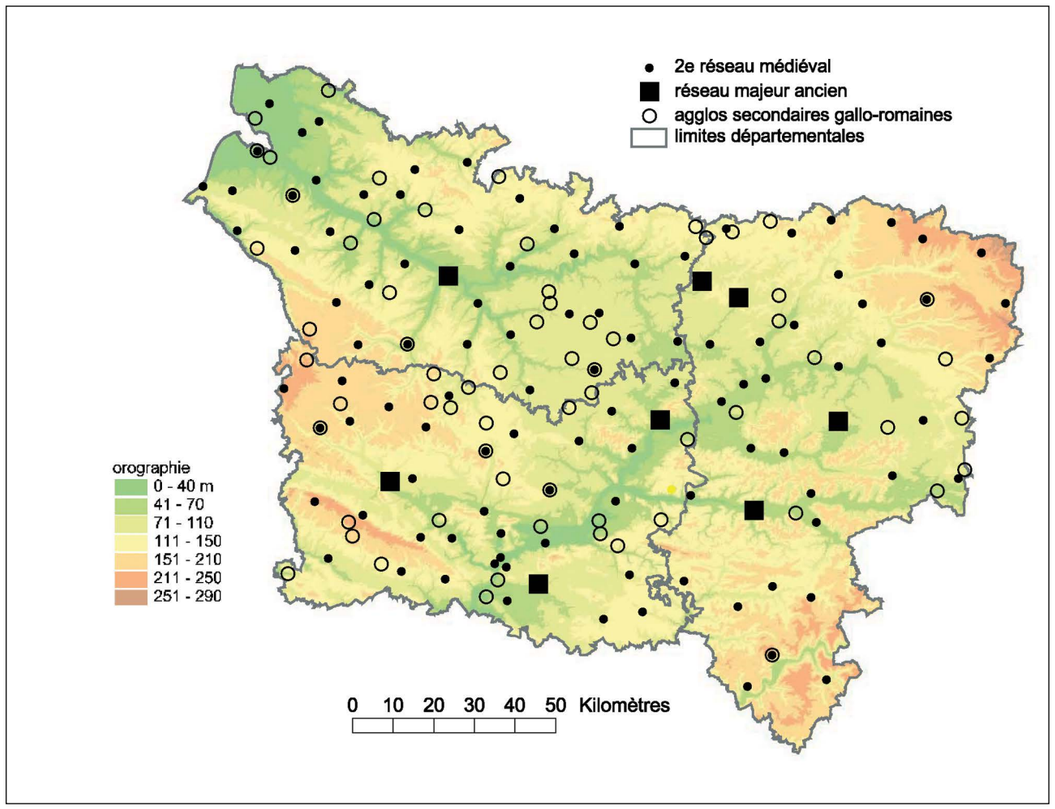

Fig. 2 - Sites médiévaux et modernes relevant du phénomène urbain en Picardie.

mais nettement secondaires comme entités économiques ou démographiques (Noyon – un évêché – Château-Thierry, voire Boves ou Vermand…) ; et l'on rencontre, aussi, des villes d'un dynamisme économique et démographique spectaculaire, mais qui restent mineures sur le plan institutionnel des réseaux de pouvoir (l'exemple type est Abbeville, née d'une position fortifiée des comtes de Ponthieu, qui se développe grâce à son port jusqu'à atteindre une surface *intra muros* de 150 hectares – la deuxième plus grande surface derrière Amiens). Cette divergence des hiérarchies urbaines politique et religieuse d'un côté, économique de l'autre, est intéressante en soi car elle est aussi le reflet – au niveau du réseau urbain et non pas seulement au niveau de l'évolution propre à chaque ville – de la tension entre le dynamisme économique bourgeois urbain qui émerge à partir du XIe siècle, et les structures de pouvoir traditionnelles, seigneuriales, religieuses et féodales auxquelles il se confronte ; mais elle interdit toute définition sommaire du site urbain médiéval.

Il faut néanmoins arriver à une estimation chiffrée, en nombre de sites, de ce potentiel. En prenant le biais d'une démarche régressive simpliste mais assez efficace, on s'aperçoit rapidement que l'ensemble des actuels chefs lieux de canton ou d'arrondissement (c'est-à-dire, à peu de choses près, ceux de la Révolution), occupent déjà, sous un aspect ou un autre, des fonctions urbaines au Moyen Âge et durant la période moderne. Nous considérons donc que le nombre d'agglomérations concernées constitue une approximation utilisable du nombre de sites médiévaux et modernes relevant de l'étude du phénomène urbain, soit 105 sites en Picardie.

La carte de ces cent cinq sites (fig. 2, point noirs) – même très approximative, donc – montre un réseau différent de celui des agglomérations secondaires gallo-romaines (fig. 2, cercles) et confirme ainsi le schéma général traditionnel ci-dessus évoqué (disparition du réseau secondaire gallo-romain dans l'Antiquité tardive et réapparition d'un nouveau réseau urbain à partir du Haut Moyen Âge) ; mais, en même temps, elle le nuance : il existe des cas de continuité ou de déplacement du site limité à 1 ou 2 km, particulièrement intéressants à étudier (fig. 2, points noirs dans les cercles). Ils concernent neuf sites recensés, parmi lesquels Estrées-Saint-Denis et Saint-Just-en-Chaussée (Oise), Roye et Saint-Valéry (Somme), Vervins et Château-Thierry (Aisne). Certains de ces sites, avant les apports récents de l'archéologie, étaient considérés comme des cas-types de naissances urbaines médiévales (par exemple, Château-Thierry).

LE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE URBAIN PICARD

Nous arrivons donc au total à 169 sites répartis dans les trois catégories distinguées ci-dessus (compte tenu du fait que 9 sites appartiennent à la fois à la catégorie des agglomérations secondaires antiques et à celle du troisième réseau médiéval et moderne). Si, au regard des critères retenus pour le réseau majeur ancien, le chiffre de huit villes est historiquement exact, la précision de celui de 161 autres sites urbains est évidemment illusoire, vu le caractère approximatif de l'évaluation ; il ne s'agit que d'un ordre de grandeur, mais à partir duquel on peut considérer que pas moins de 150 à 200 sites relèvent de l'étude du fait urbain en Picardie.

Du point de vue archéologique, le potentiel de ces sites est bien sûr formé du gisement stratigraphique enfoui sous l'espace urbanisé ancien, mais aussi, les sites archéologiques urbains étant encore fréquemment debout et habités, des élévations. Cette question du potentiel est, en effet, l'occasion d'évoquer le problème du développement (malgré son existence juridique incertaine) de l'archéologie du bâti urbain. La guerre de 1914-1918 n'a pas tout détruit en Picardie et, outre les églises et sites monumentaux, il existe, pour le bâti civil urbain médiéval et moderne, un potentiel révélé par quelques études pionnières, qu'il faudrait explorer plus avant, sur des sites connus pour leur richesse (Senlis) mais aussi dans les agglomérations secondaires du Sud de la région (Verberie, Clermont, Crépy…).

L'ACTIVITÉ ARCHÉOLOGIQUE DES DERNIÈRES ANNÉES

L'ARCHÉOLOGIE URBAINE EN AMONT : LES OPÉRATIONS DE TERRAIN

Le bilan est limité par les indicateurs dont nous disposons (fig. 3 et 4) ; aucun n'est suffisamment précis ou exhaustif pour caractériser à lui tout seul l'activité de terrain en archéologie urbaine des dernières années. Nous avons donc choisi d'en présenter plusieurs – principalement des décomptes effectués à partir des *Bilans annuels du CNAU*, et à partir des bilans scientifiques annuels des SRA – comme autant d'angles de vue limités mais dont la juxtaposition permet de moins mal cerner la réalité.

La première et la plus évidente source possible, le système informatique national *Patriarche*, présente l'intérêt d'être la seule source d'information à jour pour les deux ou trois dernières années : les opérations y sont recensées jusqu'à la date présente. Malheureusement cette source est actuellement peu utilisable pour notre étude : un grand nombre de

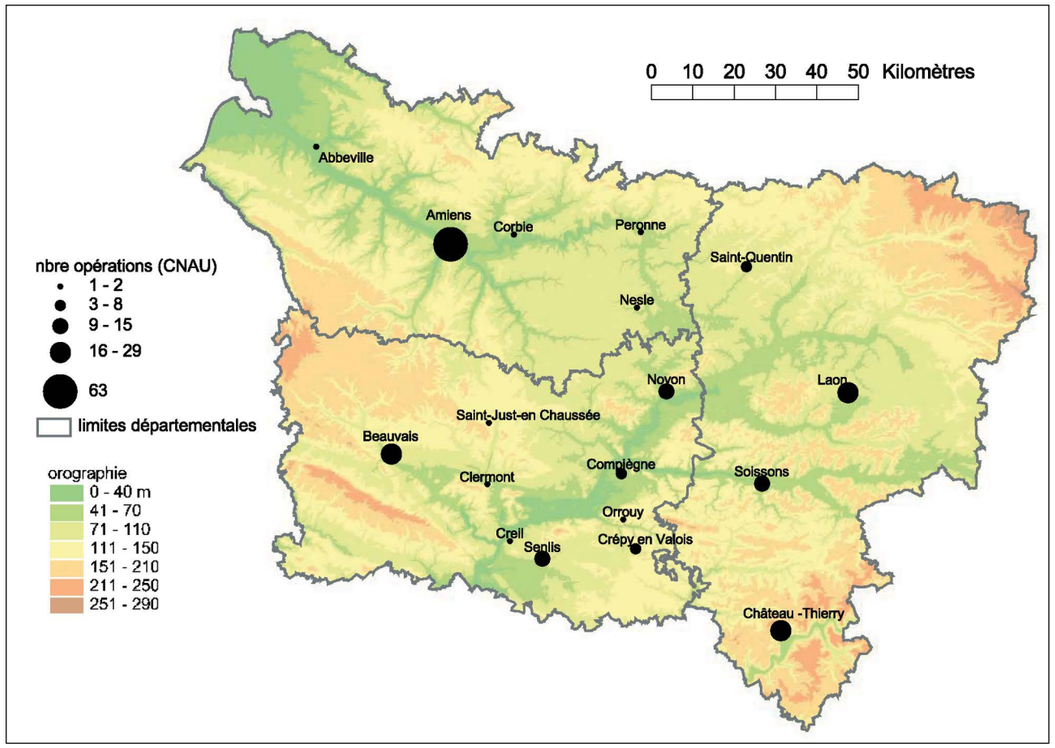

Fig. 3 - Sites urbains en Picardie. Activité 1990-2002 d'après le nombre d'opérations recensé par le CNAU.

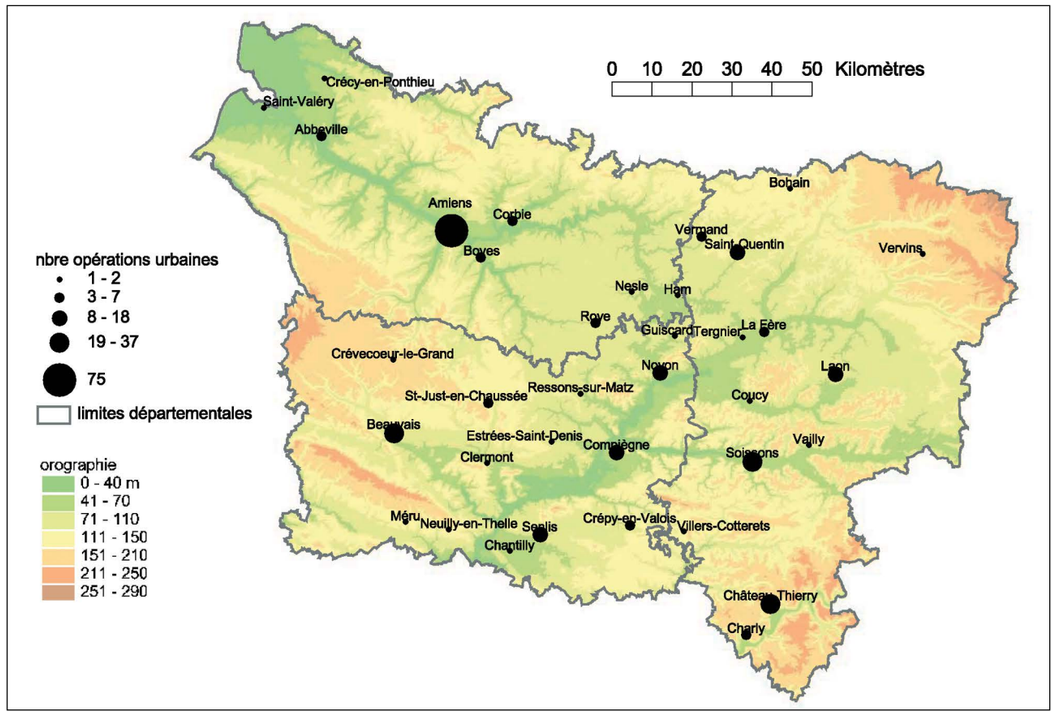

Fig. 4 - Importance des activités archéologiques sur les sites urbains de Picardie entre 1990 et 2002, d'après les *Bilans scientifiques* du SRA.

données *Patriarche*, basculées automatiquement depuis l'ancien système DRACAR doivent être vérifiées, complétées ou corrigées. Patriarche est un outil de gestion qui, depuis son déploiement en 2002, assure l'enregistrement des nouvelles opérations lancées depuis lors (1); mais, en Picardie comme certainement ailleurs, la résorption rapide du passif précédent suppose des moyens qui ne sont pas au rendez-vous.

L'*Annuaire du CNAU* est, de son côté, la source la plus détaillée et la plus complète pour les opérations urbaines, grâce une grille descriptive et un thesaurus spécifiquement adaptés à l'archéologie urbaine. Mais, compte tenu du temps de recueil de l'information et de réalisation, il existe un délai de 2 à 3 ans entre l'année en cours et la sortie de l'*Annuaire*. D'autre part – et c'est là strictement notre faute à nous, insouciants Picards – les réponses aux demandes d'information du CNAU sont parfois tardives, incomplètes ou simplement oubliées, ce qui fait que cet annuaire n'est pas exhaustif pour notre Région. Il faut noter, cela dit, que ces oublis sont signifiants en ce sens qu'ils sont, de fait, un indice de non-suivi archéologique en tant que site urbain (au-delà d'opérations ponctuelles) de la ville concernée. À partir de cette source, nous avons effectué un recensement des opérations pour la période 1990-2002: 217 opérations répertoriées (fig. 3).

En l'état actuel des choses, la moins lacunaire des sources d'information (mais pas la plus à jour) est un recensement effectué à partir des *Bilans scientifiques régionaux* (*BSR*) annuels du SRA, pour la période 1991-2001, dénombrant 272 opérations recensées (fig. 4). D'après cette source, pour la même période, 1566 opérations d'archéologie préventives (tous types d'opérations confondus) sont décomptées en Picardie. Les 272 concernant le milieu urbain représentent donc 17,4 % de l'activité.

Précisons une autre limite de ces recensements: ne sont pas prises en compte les observations archéologiques parfois opérées par les services

(1) - Notons au passage que si à terme l'enregistrement des « entités archéologiques » telles que définies dans le modèle conceptuel de *Patriarche* a vocation à constituer l'indexation documentaire principale (mais pas unique) de la recherche archéologique à l'échelle nationale, une telle perspective suppose à notre avis d'une part l'implémentation du modèle conceptuel – en soi efficace – de Patriarche sur des solutions logicielles moins lourdes, plus déconcentrées et plus ouvertes; d'autre part, la libre diffusion dudit modèle de données Patriarche incluant les définitions de champs et de tables (les métadonnées descriptives du système, donc) afin que d'autres organismes que le ministère de la Culture puissent directement développer des systèmes de même modèle ou compatible avec Patriarche, quels que soient les produits logiciels utilisés.

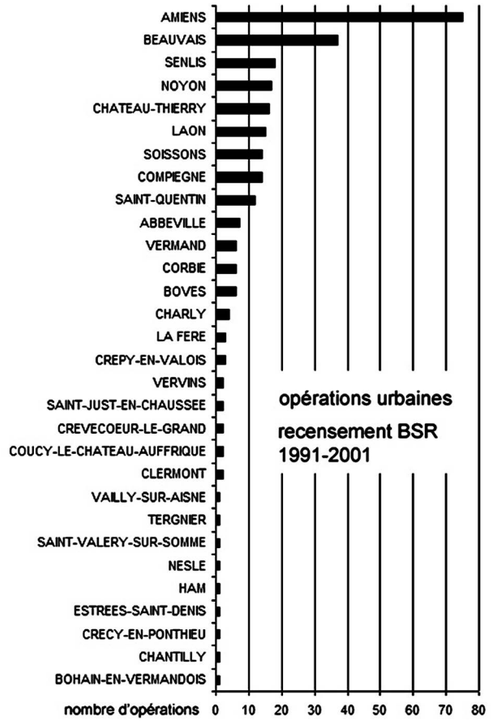

Fig. 5 - Nombre d'opérations urbaines par types, de 1991 à 2002.

de collectivités ou des bénévoles locaux, qui ne se matérialisent pas nécessairement par une intervention officielle, enregistrée administrativement (surveillances ou constats en cours de travaux ou étude de caves et de bâti, par exemple).

Le premier point qui se dégage de ces chiffres est celui d'une concentration importante de l'activité sur quelques villes (fig. 3 et 4). En prenant le recensement le plus large (les 272 opérations reconnues dans les *BSR* pour la période 1991-2001), on s'aperçoit (fig. 5) que plus du quart des opérations concerne la seule ville d'Amiens. Neuf villes ont vu se dérouler, dans la période considérée, plus d'une dizaine d'opérations archéologiques; elles comprennent les villes du réseau majeur ancien plus deux agglomérations du « troisième réseau » (Château-Thierry et Compiègne). Seule une quinzaine de villes ont connu plus de deux interventions.

Plus globalement, seule une trentaine de villes ont fait l'objet d'au moins une opération archéologique, c'est-à-dire 20 à 30 % du gisement urbain picard tel qu'évalué plus haut (150 à 200 sites); la répartition de cette activité dans les trois grandes catégories de sites urbains que nous avons distingués,

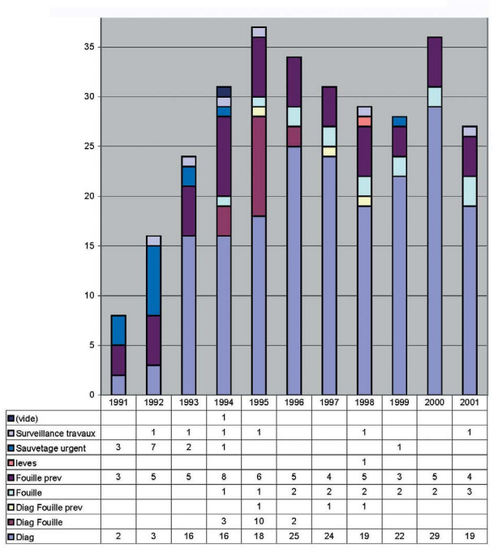

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
(vide)				1							
Surveillance travaux		1	1	1	1			1			1
Sauvetage urgent	3	7	2	1					1		
leves								1			
Fouille prev	3	5	5	8	6	5	4	5	3	5	4
Fouille				1	1	2	2	2	2	2	3
Diag Fouille prev					1		1	1			
Diag Fouille				3	10	2					
Diag	2	3	16	16	18	25	24	19	22	29	19

Fig. 6 - Nombre d'opérations d'archéologie urbaine dans les principales agglomérations de Picardie, entre 1991 et 2002.

qui ne peut être qu'approximative en raison de l'imprécision des chiffres et de l'évaluation du nombre de sites urbains, montre néanmoins, sans surprise, un net déséquilibre en faveur du réseau majeur ancien : si les villes de ce réseau ont toutes connu une activité archéologique de terrain récente assez soutenue, il n'y a eu d'interventions archéologiques proches de la période actuelle que sur sept anciennes agglomérations secondaires gallo-romaines (interventions ne portant pas nécessairement sur la période romaine), soit environ 10 % des sites de cette catégorie et sur 24 sites du « troisième réseau » médiéval et moderne, soit 25 à 30 % de l'effectif potentiel de cette catégorie.

L'examen de l'évolution, à partir de la même source, sur cette période 1991-2001, montre qu'il s'agit de la période de « décollage » de l'archéologie préventive urbaine en Picardie (fig. 6). De 1991 à 1995, le nombre d'opérations urbaines progresse en effet fortement, de 5 à plus d'une trentaine par an ; il ne s'agit pas d'une croissance de l'aménagement urbain, mais de la fin de la période des destructions massives et de la mise en place d'une réelle archéologie préventive. Après quoi, le nombre d'interventions fluctue annuellement, tout en se stabilisant globalement autour d'une trentaine par an. Ces opérations se sont déroulées sous divers statuts, reflets de l'évolution réglementaire, la majeure partie étant représentée par des diagnostics (sondages).

L'*Annuaire du CNAU* permet un décompte des opérations urbaines par périodes (fig. 7). Sur les 217 opérations recensées entre 1990 et 2002, on

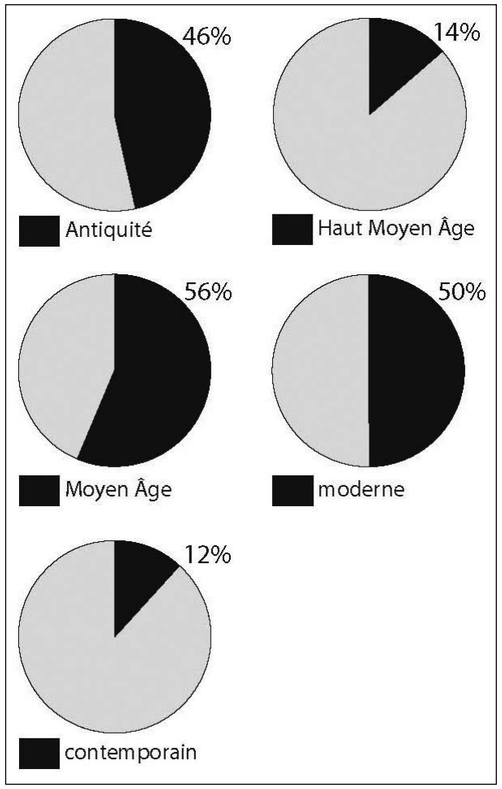

Fig. 7 - Recensement du CNAU pour les opérations urbaines en Picardie, entre 1990 et 2002, selon les périodes concernées.

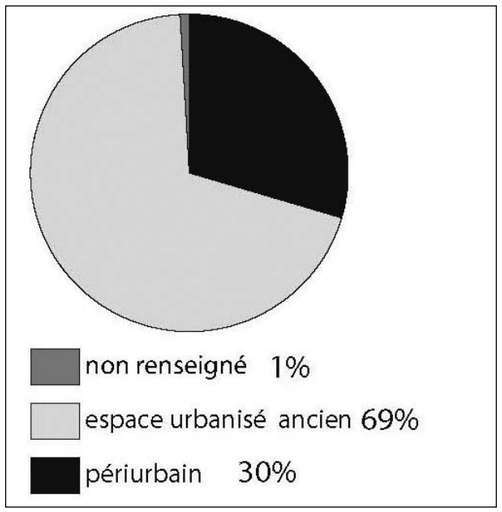

Fig. 8 - Contexte d'interventions, selon le recensement du CNAU pour les opérations urbaines en Picardie, entre 1990 et 2002.

remarque, sans surprises, que les trois périodes les plus fréquemment rencontrées sont l'Antiquité, le Moyen Âge (classique) et la période moderne (chacune de ces périodes étant représentée dans environ la moitié de ces 217 opérations). Il se confirme que le haut Moyen Âge est plus difficile à atteindre (14 % des opérations recensées). Des vestiges contemporains sont mentionnés dans 12 % des cas ; ce dernier chiffre traduit surtout le choix de certains fouilleurs d'enregistrer comme occupation archéologique des vestiges récents, que d'autres considéreront comme non archéologiques. Une autre indication fournie par l'*Annuaire du CNAU* (fig. 8) est la distinction entre opérations portant sur le centre urbain ancien et celles concernant sa périphérie (30 %).

L'ARCHÉOLOGIE URBAINE EN AVAL : LES PUBLICATIONS DE SYNTHÈSE SUR LES SITES URBAINS

Les publications sont un critère important, non seulement de l'activité archéologique, mais de son aboutissement. Nous ne retiendrons ici que les publications, quelle que soit leur taille (monographies, articles, notices…), qui correspondent aux conditions suivantes :

- utilisant des données archéologiques et/ou à finalité de connaissances ou de gestion archéologiques ;
- diachroniques : traitant de l'ensemble de l'évolution du site urbain, sans se limiter à une période en particulier ;
- traitant de l'ensemble de l'espace et de la structure urbaine (et donc contenant notamment un ou des plans archéologiques et historiques du site urbain), sans se limiter à une thématique ou à un édifice ou type d'édifices particuliers ;
- récentes (depuis 1990 environ).

Ce critère de la publication de synthèse est très sélectif, car il ne tient pas compte de l'abondante bibliographie, plus spécialisée, portant, en ville, sur des lieux ou des périodes (gallo-romaine notamment) plus spécifiques. Dans l'optique du présent bilan, ce critère simple est globalement pertinent car il traduit l'existence d'une vision archéologique d'ensemble du site urbain, en quelques sortes le passage de l'archéologie « dans » la ville à l'archéologie « de » la ville. Nous trouvons, pour les villes picardes, principalement trois types de synthèses urbaines répondant à ces critères :

- Tout d'abord, dans la collection des *Atlas historique des villes de France* éditée par le CNRS, Senlis a fait l'objet d'une publication en 1989 (Brunel, Crépin-Leblond & Fémolant 1989)
- Dans la série des *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France* (*DPAVF*) édités par le CNAU, ont été publiés Compiègne (Coste 2000) et Soissons (Roussel *et al.* 2002). On peut y ajouter Beauvais, qui a fait l'objet d'un article (1991) issu d'une étude menée en collaboration avec le CNAU.
- Treize sites urbains picards ont fait l'objet d'une notice dans le numéro spécial de la *Revue archéologique de Picardie* « Archéologie des villes » paru en 1999 (fig. 9). Dans ces 13 sites se retrouvent Senlis, Beauvais, Soissons et Compiègne qui, préalablement ou après, ont fait l'objet d'un autre travail synthétique (plus poussé dans le cas des *DPAVF*).

Cet aperçu des synthèses urbaines porte sur le réseau majeur ancien (7 sites sur 8 représentés) et le « troisième réseau » médiéval et moderne (6 sites, sur plus de 150, représentés). Concernant les agglomérations secondaires gallo-romaines de Picardie qui n'ont pas survécu au Moyen Âge, une bonne appréciation de la situation nécessiterait là une recension bibliographique plus fine ; car, mises à part les courtes notices (1 à 2 pages) de l'*Atlas des agglomérations secondaires* paru à la suite du colloque de Bliesbruck (1994), elles n'ont pas fait l'objet, récemment, de publications synthétiques sous forme de séries respectant une même structure générale, à la façon par exemple des *DPAVF*.

LES ACTEURS DE L'ARCHÉOLOGIE URBAINE PICARDE

L'archéologie territoriale

Du côté de l'archéologie territoriale, la Picardie compte actuellement 4 services archéologiques municipaux (agréés) – aux premières loges donc pour assurer le suivi archéologique d'un site urbain – d'effectif total variable suivant les emplois permanents ou temporaires de techniciens, mais réunissant 6 responsables d'opération : Beauvais (2 RO), Noyon (1 RO), Château-Thierry (2 RO), Laon (1 RO). Au regard de cette situation actuelle, il faut signaler dans l'évolution récente une rétraction inquiétante du nombre de villes bénéficiant d'un service archéologique : Senlis, Soissons, plus anciennement Amiens, comptaient un archéologue municipal ; le départ à la retraite, non remplacé, du premier, le passage au sein de musées des deux autres personnes concernées, ont pour résultat l'absence actuelle dans ces villes d'un véritable service agréé.

Concernant spécifiquement les agglomérations secondaires gallo-romaines il faut, aussi, signaler, bien qu'il s'agisse pas de services agréés ni d'archéologie préventive, l'existence du centre de recherches de Ribemont-sur-Ancre (financé par le Conseil général de la Somme ; la nature urbaine du site de Ribemont peut, toutefois, être débattue) et le lancement actuel du projet du musée de site de Vendeuil-Caply (porté par une Communauté de

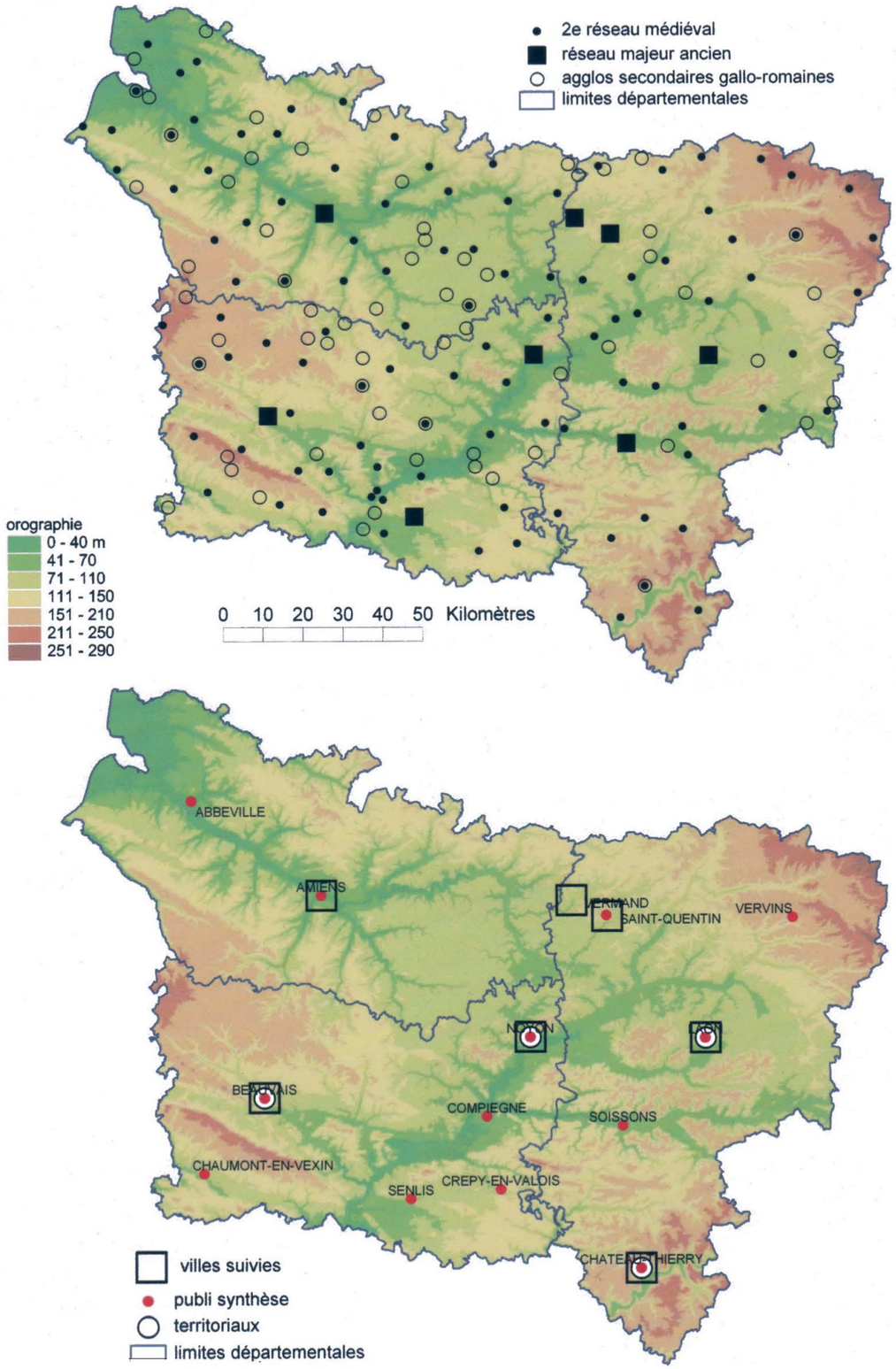

Fig. 9 - Comparaison de la carte des sites urbains potentiels (en haut, *cf.* fig. 2) et de la carte des villes ayant fait l'objet d'une publication de synthèse, disposant d'un service archéologique agréé et/ou suivis de façon continue.

communes), incluant la création d'un dépôt de fouille et la reprise des études sur le site.

L'INRAP

Du côté de l'INRAP, le nombre de responsables d'opération présentant un profil « d'urbanisant » est de l'ordre, pour la Picardie, de 2 à 3 permanents (CDI), plus, dans certains cas, une personne en CDD (les ressources dans le Nord/Pas-de-Calais voisin sont de 1 à 3 permanents). Cette faiblesse d'effectifs est aggravée du fait de la pénurie actuelle, dans notre Région, de responsables de secteur spécifiquement entraînés à la fouille urbaine.

Le SRA

Les personnels du SRA se situent dans une autre catégorie : ils n'interviennent pas (en principe) sur le terrain ; alors que, paradoxalement, une forte proportion des agents du Service (4 « scientifiques » sur 9) a une expérience personnelle de directions de fouilles urbaines et sont donc des « urbanisants » de terrain virtuels, ce potentiel est ainsi « gelé » en ce qui concerne l'exécution d'opérations d'archéologie préventive. La répartition actuelle du travail au sein du Service amène néanmoins deux de ses agents à inclure une réelle thématique urbaine dans leur activité quotidienne, c'est-à-dire à assurer un suivi scientifique continu (incluant réalisation et tenue à jour de la carte archéologique propre au site urbain, études, publications…) sur deux à trois sites de villes : principalement Amiens (suivi spécifiquement par l'un de ces deux agents) et, par ailleurs, l'ensemble Saint-Quentin – Vermand (suivi par l'autre).

Et d'autres…

Mentionnons, pour mémoire (car ne relevant pas strictement de l'archéologie préventive), l'activité régionale du CNRS (programme de recherche sur Ribemont-sur-Ancre, déjà cité) et de l'Université (programme de recherche sur le château de Boves, incluant parfois des observations ponctuelles d'archéologie préventive sur le site urbain) ; ainsi que les observations et travaux menés par des groupes bénévoles, de moins en moins nombreux (2) comme encore à Bohain (Aisne) ou dans le cadre du programme de recherche sur le château de Coucy (Aisne).

(2) - L'un des effets du choix législatif actuel d'une archéologie préventive de nature commerciale est d'exclure, de fait, la possibilité pour les bénévoles de s'inscrire comme acteurs dans des opérations de terrain.

LE BILAN ACTUEL : VILLES D'ARCHÉOLOGIE URBAINE, VILLES D'OPPORTUNISME ARCHÉOLOGIQUE

Ces limites de disponibilité des moyens, en particulier humains, amènent pratiquement une gestion différentielle des sites urbains.

En effet, sur certaines villes, un suivi scientifique permanent permet d'entretenir un état synthétique des connaissances (publié ou non). Le résultat de chaque opération peut alors être mis en relation avec l'ensemble des données précédentes acquises et, ainsi, modifier ou faire évoluer cet état général des connaissances. Cela permet de définir des objectifs précis et des choix d'intervention préalablement à chaque nouvelle opération. De même, ce suivi donne du sens aux opérations de faible importance en volume et aux observations limitées (surveillance de travaux de réseau…), car leurs résultats peuvent être mis en regard des données préalablement connues et, éventuellement, apporter des réponses à des questions que ce contexte de connaissance préalable aura permis de formuler précisément (vérification de la présence d'une voirie ou d'une structure supposée, par exemple).

Ailleurs, pour le reste des sites urbains qui ne bénéficie pas d'un suivi scientifique permanent et où l'on ne dispose pas de cet état synthétique et à jour des connaissances, des opérations archéologiques sont lancées de façon ponctuelle, lorsque surviennent des aménagements à très fort impact, au motif global d'une menace majeure de destruction de gisement urbain, et non en fonction d'un questionnement précis. Il s'agit, en fait, encore d'archéologie de « sauvetage », avec, comme souci premier, de parer, quand c'est possible, au plus pressé des destructions.

Cette dichotomie entre villes « d'archéologie urbaine » (premier cas) et villes « d'opportunisme archéologique » (second cas), qui recoupe la distinction canonique entre « archéologie de la ville » et « archéologie dans la ville », correspond à une réalité sensible par le prescripteur et le responsable d'opération. En effet on peut prendre, pour distinguer les villes dans le premier cas, un double critère :

- l'existence d'une documentation tenue à jour sur la ville, incluant en particulier l'information cruciale qu'est la cartographie historique (superposition ou géoréférencement d'anciens plans et cadastres par rapport au cadastre actuel), précise au niveau de la parcelle, de sorte qu'il soit possible de juger de l'opportunité ou non de lancer un diagnostic sur cette parcelle, et de définir la problématique et les objectifs de ce diagnostic.

• L'existence active d'au moins un responsable d'opération urbanisant, intervenant régulièrement sur le site urbain concerné, connaissant celui-ci et assurant ainsi une continuité de l'action de terrain et des résultats d'opération.

Actuellement, en Picardie, Amiens, Beauvais, Laon, Noyon, Château-Thierry et, dans une moindre mesure, Saint Quentin et Vermand répondent à ces critères de « villes d'archéologie urbaine » (*cf.* fig. 9, « villes suivies », entourées d'un cadre carré). Il s'agit, en fait, des villes ou au moins une personne peut investir le temps nécessaire à un suivi scientifique permanent du site, incluant la recension des documents de topographie historique et la tenue à jour de sa carte archéologique détaillée ; c'est-à-dire les villes bénéficiant soit d'un service archéologique actif (assurant aussi les fouilles, ainsi placées dans un cadre de continuité scientifique), soit de l'investissement spécifique d'un agent du Service (Amiens, Saint-Quentin/Vermand) polarisant, dans ce dernier cas, les moyens humains de l'INRAP, avec, là aussi, pour effet incontestablement bénéfique une certaine continuité scientifique de l'action des personnels de l'INRAP sur le site (particulièrement dans le cas d'Amiens).

Il faut signaler le cas de villes qui ont fait partie de cette catégorie « des villes d'archéologie urbaine » et qui ont glissé ou sont en train de glisser dans la catégorie des villes « d'opportunisme archéologique », le suivi et la continuité des équipes de fouille dont elles bénéficiaient s'étant interrompus ou réduits : ainsi Soissons (par suite des modifications statutaires évoquées plus haut, le conservateur des musées, ancien archéologue municipal, maintenant toutefois une activité de gestion patrimoniale et archéologique, mais nécessairement réduite du fait de ses obligations professionnelles plus larges) et Compiègne (du fait du départ d'une responsable d'opération AFAN qui, résidente à Compiègne et y enchaînant les opérations, jouait ce rôle de « vigie », de ressource documentaire active sur le site urbain, et de continuité scientifique des opérations de terrain). Dans les deux cas toutefois, l'action menée sur la ville et la documentation accumulée ont pu se concrétiser par un *DPAVF* (lequel prend du coup un caractère quelque peu testamentaire…).

LES ACQUIS SCIENTIFIQUES DES DERNIÈRES ANNÉES

Cette partie aurait pu, à l'instar d'autres bilans, être largement développée, en une véritable synthèse scientifique approfondie des résultats actuels de l'archéologie urbaine picarde. Comme indiqué en introduction, nous ne nous sommes pas lancés dans un tel travail ; pour ne pas s'en tenir à un survol artificiel et peu utile, celui-ci aurait nécessité l'analyse de l'ensemble des publications récentes, ainsi que celles des rapports d'opération des dix ou quinze dernières années. Il nous est apparu que ce travail, de l'ordre d'une ou plusieurs thèses universitaires, devait être considéré comme une perspective de recherche et non comme un préalable au présent bilan.

Nous rappellerons néanmoins, ici, quelques points signifiants de l'avancement récent de la recherche archéologique urbaine en Picardie :

• Concernant un point fort traditionnel de l'archéologie picarde, les villes gallo-romaines, il faut mentionner les travaux du récent PCR déjà cité sur les villes de la Gaule du Nord, conclus par un colloque à Lille (2002) et par une exposition (2004) dont le catalogue (*La marque de Rome - Samarobriva et les villes du Nord de la Gaule*), apporte de nouveaux éléments de synthèse ; ces travaux marquent la vigueur et la continuité d'un axe de recherche collectif, initié, il y a plus de vingt ans, par des publications de référence dans la *Revue archéologique de Picardie* (*Amiens romain* en 1983 et les *Actes du colloque de Saint-Riquier sur les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire* en 1984).

• D'un point de vue chronologique, l'archéologie urbaine picarde, ainsi traditionnellement marquée par une orientation préférentielle sur la période romaine, s'est élargie, ces dix ou quinze dernières années, en une vision plus diachronique du phénomène urbain ; ce dont témoignent, en particulier, les notices des *Bulletins scientifiques* régionaux et ceux de la publication de 1999 déjà citée (*Archéologie des villes - Démarches et exemples en Picardie*).

• D'un point de vue thématique, un premier survol des données produites récemment, à travers les notices de *BRS* notamment, montre un élargissement du cadre et des problématiques des opérations et études d'archéologie urbaine dans notre Région ; de nouvelles données sont ainsi disponibles sur les relations ville – campagne, liées à l'approvisionnement du marché urbain, les marges urbaines et l'environnement immédiat des centres urbains ; ainsi, les travaux récents sur les *villae* périurbaines autour du site gallo-romain de Beauvais, la maladrerie médiévale de la même cité, les travaux sur les carrières et l'approvisionnement en pierres de Château-Thierry, Laon et Noyon… Dans la même problématique générale rentre l'étude des limites urbaines : enceintes, portes, et leur évolution ; étude nourrie de travaux récents notamment sur Amiens (citadelle).

• Du point de vue de la gestion de l'archéologie préventive, il faut surtout revenir sur l'effet bénéfique du suivi constant de certaines villes ; le nombre de ces villes qualifiées ci-dessus de ville « d'archéologie urbaine » est certes réduit, mais il témoigne, particulièrement dans le cas d'Amiens, du passage de l'archéologie de sauvetage à un véritable questionnement guidant les interventions,

en fonction de leur apport à la connaissance de l'espace urbain ; l'ensemble des données acquises permettant (au moins pour la période romaine) d'approcher une véritable modélisation archéologique de l'espace urbain.

LES DIFFICULTÉS ACTUELLES

Mettre l'accent sur une recension des difficultés qui affectent la pratique de l'archéologie urbaine plutôt que sur ses acquis, peut paraître la marque d'esprits pessimistes et négatifs. Néanmoins, ces difficultés existent, à différentes étapes du processus archéologique et les acteurs de l'archéologie urbaine picarde s'y heurtent quotidiennement. Un bilan est, par excellence, l'occasion d'en parler : tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes archéologiques ; faire semblant que « si », ne peut que nourrir la menace d'une régression qualitative et quantitative. Bien que ces difficultés actuelles soient complexes, en partie structurelles (elles ne se limitent pas, par exemple, au seul problème des effectifs), il nous a donc paru indispensable d'en tenter au moins une première recension.

L'INSUFFISANCE DE L'INFORMATION : UN POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE ENCORE MÉCONNU

L'archéologie urbaine se distingue, en particulier, par un corpus des sites globalement connu, *a priori* ; à la réserve près des agglomérations secondaires gallo-romaines disparues, pas toutes identifiées, la localisation des sites est connue et il est possible, facilement, d'arriver à une estimation chiffrée de ce corpus. Cependant, vu la nature spécifique des sites urbains, c'est d'abord en termes de potentiel intra-site que se pose le problème des connaissances préalables nécessaires aux choix de prescriptions et d'opérations.

Ainsi, lancer en ville des diagnostics sous forme d'ouvertures du terrain, à l'aveuglette, c'est-à-dire sans connaissance préalable du contexte de topographie historique incluant les transformations et destructions récentes, risque d'être très inefficace. La connaissance de ce contexte de topographie historique, recourant notamment à l'étude des principaux plans et cadastres anciens, demeure indispensable :

• pour évaluer l'opportunité d'une intervention archéologique (inutile en sous-sol totalement détruit par des aménagements récents) ; en ce sens, cette connaissance du contexte de topographie historique et de conservation du potentiel est liée à l'élaboration de zonages archéologiques pertinents pour les sites urbains.

• Le cas échéant, pour ajuster et implanter au mieux le diagnostic et en interpréter les résultats.

Or, actuellement, nous ne disposons de cette information de topographie historique, sous une forme traitée de façon à être aisément accessible et utilisable par les prescripteurs et responsables d'opération, que sur un très faible nombre de sites urbains picards : les villes réellement suivies (villes d'archéologie urbaine) plus celles sur lesquelles des synthèses ou *DPAVF* ont été publiées. Par ailleurs, si les diagnostics urbains doivent normalement comporter cette part de travail documentaire de topographie historique dont le caractère indispensable a été rappelé, notamment lors des interventions et discussions au cours de la récente table-ronde sur les diagnostics en milieu urbain (tenue au CNAU en 2004), l'expérience montre qu'en l'état actuel des choses, il est très difficile de mener efficacement ce travail documentaire préalable dans le seul cadre ponctuel de chaque diagnostic, en l'absence d'une documentation déjà traitée sur la ville concernée.

Signalons, aussi, pour la définition des objectifs et des choix d'opérations préventives et concernant principalement la période médiévale, le manque de synthèses au niveau régional détaillant les acquis et les lacunes suivant des thématiques « horizontales » (par exemple, organisation de l'habitat, artisanat, remparts et enceintes, etc.)

LA CONTRAINTE QUANTITATIVE : DES MOYENS - SURTOUT HUMAINS - LIMITÉS

Le « potentiel humain » actuel d'intervenants en archéologie urbaine, décrit plus haut, est limité. La majeure partie, constituée par les archéologues territoriaux, est fixée sur les villes concernées. Les moyens humains de l'INRAP, aptes à intervenir en archéologie urbaine, sont concentrés principalement sur Amiens, ainsi que sur Saint-Quentin, et ne peuvent, par conséquent, assurer les interventions dans les autres villes que dans des limites de disponibilités étroites.

Il existe, ainsi, actuellement, un véritable goulot d'étranglement, dû à la faiblesse des effectifs des personnels INRAP à même d'effectuer des interventions urbaines complexes – notamment en milieu urbain médiéval – face au nombre d'opérations et, en particulier, de diagnostics qui seraient à assurer, non seulement en milieu strictement urbain, mais aussi pour les interventions en site stratifié dense pour lesquels les mêmes types de compétence sont requis.

LE PROBLÈME DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ ET DE L'INTÉGRATION DES ÉTUDES SPÉCIALISÉES

Le problème de l'intégration d'une véritable approche pluridisciplinaire en archéologie urbaine n'est pas exclusivement picard : « …si l'on admet l'historicité de l'archéologie, et si l'on considère

l'espace urbain comme construit social, dont l'organisation révèle l'organisation des sociétés, l'objet d'étude ouvre nécessairement le champ à des recherches pluridisciplinaires. Aujourd'hui… l'on en reste à la production, au coup par coup, de documents plus au moins précis se résumant à des séries de plans partiels phasés, sans en avoir extrait le signifiant. Nous sommes loin d'embrasser le sujet dans sa globalité, de pouvoir en apprécier la complexité, la diversité et la variabilité, et de produire des synthèses. » (Galinié 1999).

Cependant, concernant d'abord l'archéologie environnementale, nous aurions pu inscrire dans les acquis un certain nombre de travaux récents, en particulier en archéozoologie, où l'on dispose sur Amiens par exemple, ainsi que sur Compiègne, d'une série d'ensembles de référence. L'archéozoologie (avec la malacologie et la parasitologie) est, en effet, une source d'information de premier choix pour la connaissance du milieu urbain, comme marqueur économique et de topographie sociale, et comme témoin dans les questions de pollution et de problèmes sanitaires. Il en est de même des études de carpologie, qui ont bénéficié, comme celles d'archéozoologie, de l'existence d'un laboratoire et de chercheurs à Compiègne. D'autres domaines sont encore peu explorés, ainsi la géoarchéologie : l'étude des phénomènes d'accrétion anthropique du point de vue des interactions entre l'homme et le milieu, à peine effleurée concernant la question spécifique des « terres noires » du haut Moyen Âge, pourrait non pas remplacer, mais renouveler et compléter la lecture « classique » des stratifications urbaines. Au total, nous restons dans une situation très sous-développée par rapport au potentiel du gisement urbain, en particulier par manque de stratégie d'ensemble sur la mise en œuvre de ces études. Plus encore que les interventions urbaines elles-mêmes, les études d'archéologie environnementale sont à la merci de démarches opportunistes, ponctuelles, strictement liées aux moyens disponibles localement ; il n'y a guère que dans la plus active et la plus suivie des villes « d'archéologie urbaine » – Amiens – que peut actuellement s'esquisser une continuité d'étude.

Le même constat pourrait être opéré concernant les études spécialisées dans le domaine de la culture matérielle. Nous évoquerons, ici, la seule céramologie, dont les liens avec l'archéologie urbaine sont très importants : par l'abondance du matériel et la succession chronologique rapide des occupations, le milieu urbain fournit au céramologue des séries d'ensembles essentiels à la chronotypologie ; par ailleurs, la ville est un marché, un lieu de consommation et un lieu de production spécifique, dont la céramique est un marqueur. Si l'on dispose d'une base de connaissance nourrie depuis plus d'un quart de siècle concernant la céramologie gallo-romaine, pour beaucoup là encore construite autour des données amiénoises, plus généralement la connaissance et l'étude des ensembles céramiques urbains picards (notamment médiévaux et modernes) en est à ses débuts et reste, elle aussi, très ponctuelle. Il faut constater ici que la « démographie » globalement négative des céramologues picards – des départs récents n'ont pas été compensés, et peu d'étudiants se lancent ou persistent dans cette voie – risque de poser un problème de plus en plus aigu.

Autre point à signaler : celui, concernant, en particulier la ville médiévale et moderne, des études historiques et des recherches d'archives. Il existe, en ce domaine, trop peu de coordination ou de communication entre fouilles préventives et travaux universitaires ; cette coordination et cette communication, susceptibles de nourrir des synthèses interdisciplinaires, ne s'effectuent que dans des villes « d'archéologie urbaine » où les archéologues qui en assurent le suivi investissent le temps nécessaire à la mise à jour de leur documentation historique.

LA PRESSION ÉCONOMIQUE SUR LA QUALITÉ ET LE CONTENU DES OPÉRATIONS : LA SPIRALE DU TOUJOURS MOINS ?

Il faut signaler une menace, qui n'est pas spécifique à l'archéologie urbaine, mais que les caractéristiques de celle-ci rendent particulièrement sensible. En effet, les opérations urbaines sont souvent coûteuses car elles portent sur des milieux archéologiques très denses et sont exigeantes en compétence, en temps de fouille et d'étude, en gestion technique et matérielle. La pression économique de recherche du moindre coût qui s'exerce sur les opérateurs, et que la concurrence commerciale va intensifier, risque donc de peser lourdement sur ce type d'opérations. Les dangers en sont clairs : dans une économie concurrentielle de marché, l'exigence qualitative qui équilibre cette recherche du moindre coût vient, en principe, du client lui-même (lorsque l'on acquiert un produit, par exemple une voiture, on veut, certes, qu'elle soit la moins chère possible, mais aussi qu'elle marche bien ; et l'entreprise productrice doit en tenir compte, pour garder ses clients ou en conquérir de nouveaux) ; mais tel n'est pas le cas dans le contexte particulier des fouilles d'archéologie préventive : le client – l'aménageur, maître d'ouvrage des fouilles – ne souhaite pas spécialement acquérir le « produit » que constituent les résultats de la fouille et n'a pas d'exigence qualitative à cet égard ; ce qu'il souhaite, c'est la libre disposition de son terrain. Son intérêt vital et, par conséquent celui de l'opérateur, est donc le moindre coût dans cet unique objectif. Si heureusement la recherche d'une image positive, ou une politique de valorisation patrimoniale, peuvent,

dans certains cas, venir pondérer l'intérêt de l'aménageur, il n'en reste pas moins vrai que cette pression économique largement déséquilibrée porte le risque d'une « spirale du toujours moins », d'un processus de régression du fond et de la qualité des interventions aboutissant à une stricte « archéologie de purge ». Face à cette menace, les contre-pouvoirs que constituent le contrôle et l'évaluation exercés par les services de l'État et les CIRA sont essentiels, théoriquement étendus, mais pratiquement limités par manque de moyens et, aussi, par manque de réflexion de l'ensemble de la profession sur une véritable politique d'évaluation et de défense de la qualité des opérations.

LE PROBLÈME DES CHOIX : POLITIQUE SCIENTIFIQUE OU CONTRAINTES IMPOSÉES ?

Le dernier – mais loin d'être le moindre – point de difficulté a trait à la notion même de choix, abondamment présente dans les discours sur l'archéologie préventive et sous-jacente aux présents bilans. Il faut, d'abord, souligner ce qui est une évidence pour tout praticien de l'archéologie préventive, mais qu'il est peut-être bon de répéter : la sélection des interventions archéologiques est déjà la réalité actuelle, pas une perspective à envisager. Cette pratique sélective « d'autorégulation » est, de fait, opérée, mais pas toujours clairement assumée, au niveau des prescriptions émises par les SRA. Dans le cas de la Picardie et de l'archéologie urbaine, on a vu la résultante de cette pratique : le traitement différentiel entre les villes « d'archéologie urbaine » et les villes « d'opportunisme archéologique ».

Des « choix » figés, imposés par des contraintes

La discussion ne porte donc pas (du moins si l'on veut éviter l'hypocrisie) sur le passage idéal d'une situation théorique de « non-choix » à des choix à venir qui seraient raisonnés et scientifiques ; elle doit porter sur les choix de fait opérés actuellement, leur pertinence, leur caractère réellement scientifique et la possibilité concrète de les faire évoluer afin d'améliorer cette pertinence et cette scientificité.

Or, les opérations urbaines coûtent cher, en temps et en moyens, nous le soulignons de nouveau. Le retour à un financement « au coup par coup » (intégralement supporté par l'aménageur) des fouilles proprement dites (3) après le court épisode d'une tentative de financement mutualisé (loi de 2001), l'insuffisance des dispositifs de compensation (FNAP), ont pour effet pratique de restreindre les possibilités de fouille aux zones urbaines et aux aménageurs « riches » (là où il est possible de dégager la marge suffisante pour payer les fouilles : par exemple, les lieux où le prix de vente au mètre carré du logement neuf est le plus cher). La Picardie et son réseau urbain, majoritairement de faible santé économique, subissent fortement cette contrainte économique. Ainsi, la carte des villes archéologiquement suivies et actives ne reflète pas le choix scientifique d'un échantillon représentatif du réseau urbain et de ses différentes composantes historiques ; elle est limitée à la carte des sites urbains où la situation économique actuelle permet de financer des fouilles, à quoi s'ajoutent des lieux où il existe actuellement une volonté politique locale de consacrer des efforts au patrimoine. Au niveau de la géographie des opérations urbaines, la latitude de choix réellement scientifique, et la possibilité de faire évoluer ces choix (rééquilibrer, par exemple, la représentativité de l'échantillon des villes suivies en concentrant les efforts sur telle ville des second et troisième réseaux, quitte à réduire les interventions ailleurs), sont donc, en fait, très faibles car contraintes par ces limites économiques et politiques.

À l'intérieur de ces limites économiques de possibilité d'intervention, les restrictions actuelles en moyens humains réduisent encore, comme nous l'avons dit, le volume d'activité possible ; elles contribuent à figer la carte des « villes d'archéologie urbaine » où se concentrent ces moyens. En effet, l'échantillon formé par ces villes ne résulte pas d'un choix scientifique, raisonné et préalable, mais bien plus des hasards de l'histoire de la recherche ; plus précisément, il résulte de la présence et de l'engagement de quelques chercheurs sur tel ou tel site urbain, lorsque cet engagement a pu trouver une pérennisation institutionnelle (par la création de postes territoriaux, ou dans le cadre des choix de service au sein du SRA). La carte des « villes d'archéologie urbaine » est donc d'abord celle d'un enracinement archéologique local, humain et institutionnel ; il est actuellement et pratiquement irréaliste de penser que cet enracinement puisse être modifié en restant dans le même volume de moyens. Cette carte des « villes d'archéologie urbaine » ne peut évoluer que de deux façons : par diminution du nombre de sites concernés lorsque dans l'un d'entre eux, cet ancrage archéologique local disparaît ou s'amenuise ; ou par augmentation, lorsque les conditions de cet ancrage local apparaissent dans un site jusque-là non suivi, par la création d'un service archéologique, par exemple. En Picardie, comme nous l'avons vu plus haut, nous sommes plutôt sur la première tendance que sur la seconde.

(3) - Et non des diagnostics, dont le régime d'exemption et ses effets sur l'archéologie urbaine constituent un autre problème évoqué plus haut.

Le choix de solutions non destructives alternatives à la fouille : politique de conservation ou alibi économique ?

La gestion du potentiel d'information représenté par les gisements archéologiques urbains doit intégrer, comme en d'autres domaines de l'archéologie, des préoccupations de conservation à long terme. L'érosion de ce gisement non renouvelable est rapide, et le cri d'alarme face à cette disparition, qu'ont lancé dans les années 1970 et 1980 les promoteurs de l'archéologie urbaine en France, reste d'actualité. Aussi, la mise en place de solutions d'aménagement réellement non destructives, en alternative à la fouille, ressortant d'une politique raisonnée de constitution de réserve archéologique, constitue un enjeu important.

Mais, actuellement, sur les sites urbains picards, ces solutions prescrites sous la forme de modifications de consistance de projet (fréquemment, la suppression des sous-sols et fondations sur pieux chemisés avec distances entre pieux les plus larges possibles) ne sont pas, comme elles devraient l'être, l'application de choix raisonnés de conservation et de gestion à long terme du gisement archéologique urbain ; elles sont beaucoup plus un pis-aller, utilisé lorsque les moyens limités de l'aménageur ne lui permettent pas de payer les fouilles, ou que l'indisponibilité du personnel de terrain compétent pour ce type d'intervention ne permet pas d'envisager l'opération dans des délais acceptables.

On pourrait penser que même en tant que telles, elles constituent une alternative satisfaisante ; mais ce n'est pas le cas. En effet l'expérience a montré en Picardie que pour s'assurer que ces fondations soient réellement non destructives, ou à impact tolérable, une phase de concertation technique détaillée avec le maître d'œuvre, l'inscription dans les cahiers de clauses techniques destinées aux entreprises des prescriptions de limite d'impact et, surtout, un contrôle strict et permanent sur le terrain (par exemple, par une mission de géomètre expert, chargé de relever quotidiennement les profondeurs d'impact durant toute la durée des terrassements) sont impérativement nécessaires. Il s'agit donc d'une alternative qui peut être efficace, mais qui est très coûteuse en temps, donc en moyens humains au sein du SRA (le temps à y consacrer étant nettement supérieur à celui ordinairement nécessaire à la prescription et au suivi de l'opération de fouille correspondante), et qui pose le problème du financement de ce contrôle technique (non prévu par la réglementation archéologique).

Soulignons, enfin, qu'il ne s'agit pas de solutions strictement non destructives : le cas des pieux de fondations introduit plutôt une notion de destruction « tolérable » (sur le critère de la faible proportion de volume de terrain détruite). De telles mesures contribuent sans doute à freiner l'érosion du gisement urbain à court terme. Mais, à long terme, la destruction cumulée résultant du réemploi du même procédé sur plusieurs générations d'aménagements menace réellement ce gisement. Nous sommes d'ores et déjà confrontés à ce cas à Amiens, puisque la première génération de pieux de fondation correspond aux reconstructions de l'après-guerre, que l'on commence, depuis plusieurs années, à remplacer par de nouvelles réalisations.

En tout état de cause, employées comme elles le sont fréquemment aujourd'hui, seulement pour éviter des fouilles trop chères, et sans disposer des moyens réels de contrôler leur application, ces solutions « non destructives » risquent d'être peu efficaces.

Choix ou sauvegarde ? L'ambiguïté du discours et la contradiction réglementaire

Sur le fond même de la notion de choix, demeure une ambiguïté importante. Le discours tenu vis-à-vis du public comme des aménageurs se veut un discours de sauvegarde patrimoniale qui repose sur « l'inviolabilité » des vestiges et traces archéologiques, et l'impossibilité de les détruire sans les fouiller. C'est ainsi qu'ont pu être financées les premières fouilles préventives importantes. Et c'est encore officiellement le cas : la définition du patrimoine archéologique, au titre Ier du livre V du code du patrimoine, est très large : « …tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité… » ; et la destruction d'éléments de celui-ci relève de l'article 322 du code pénal.

De ce point de vue, le discours actuel sur les choix à opérer est strictement interne à la profession : officiellement, et légalement, nulle hiérarchisation des vestiges archéologiques n'est prévue. La fouille est, certes, destructive et sélective en soi, et il est possible d'admettre que notre pratique consistant, dans le cadre d'une opération d'archéologie préventive, à se concentrer sur certains points au détriment d'autres (c'est-à-dire à admettre une part de destruction d'information qu'une fouille moins rapide eût évité) sous pression économique, relève de la conciliation, prévue par la loi, des exigences respectives de la recherche et du développement économique et social. Au-delà, l'abandon pur et simple d'opérations en raison de contraintes de moyens ou de disponibilité (diagnostics non réalisés par exemple), qui constitue déjà la pratique, apparaît plus nettement en contradiction avec ce principe « d'égalité de traitement » des vestiges qui émane de la loi et du discours de sauvegarde patrimoniale. De telles inégalités de traitement – par exemple

celle induite par la distinction ville d'archéologie urbaine/ville d'opportunisme archéologique, avec un niveau d'intervention très différent suivant le cas – peuvent poser problème aux aménageurs.

Il est donc, à notre sens, nécessaire de sortir du non-dit ou du non-écrit concernant notre rôle de destructeurs conscients et volontaires, au service de l'aménagement actuel ; non pas seulement sous la forme d'un débat interne à la profession, sur la notion de « choix » ou sur celle plus pressante de « régulation » – termes qui restent des euphémismes – mais en ouvrant un débat public, au-delà de la profession, sur cette part de destruction que nous pratiquons mais que nous assumons peu. Quelles doivent en être les limites, les modalités de choix (avec quelle articulation entre les priorités de recherche, et les souhaits de sauvegarde patrimoniale), les procédures et les organes de décision ? En d'autres termes, comment clarifier la hiérarchisation du traitement des vestiges et traces qui est la réalité actuelle de l'archéologie préventive et qui résulte de ce compromis inscrit dans la loi entre les intérêts archéologiques et économiques ? Il s'agit d'un débat qui, répétons-le, doit avoir une dimension publique, *in fine* législative et réglementaire.

En effet, rester dans l'ambiguïté revient à accroître le risque d'une augmentation incontrôlée de cette part de destruction, officiellement non dite et, dès lors, pratiquement soumise à la seule pression dominante économique et politique, jusqu'à une archéologie préventive réduite à une « purge » juridique des contraintes pesant sur un terrain. Notons, par exemple, que la vérité banale exposée plus haut – une opération d'archéologie préventive inclut une part de destruction choisie, sous la pression dominante économique, supérieure à la part de destruction qu'aurait entraîné une fouille sans contrainte économique et différente, donc, en cela, d'une fouille programmée – vérité qui nous paraît évidente et que nous avons tous intégrée, est largement tue dans notre discours vis-à-vis de l'extérieur ; le retour négatif en est déjà que, du point de vue des aménageurs et des élus, il est fréquent de considérer que le déroulement d'une fouille échappe à toute contrainte et que les archéologues ne veulent pas ou ne savent pas choisir.

PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Cette dernière partie de proposition tente d'esquisser des réponses aux problèmes ci-dessus évoqués ; elle présente des propositions concrètes, « réalistes » dans le sens où elles se situent à court terme et peuvent être mises en œuvre au niveau régional ; mais aussi des remarques portant sur des évolutions à plus long terme, au niveau de l'évolution réglementaire et législative. On retrouvera, par ailleurs, des propositions émises lors du précédent bilan de 1997, ce qui signifie que ces objectifs restent d'actualité…

PRÉCISER LE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE URBAIN PICARD

À l'échelle de chaque site urbain

La réponse au problème de la méconnaissance du potentiel urbain consisterait en la réalisation de documents de synthèse cartographique, consacrés chacun à un site urbain. Cette réponse n'est pas nouvelle ; c'est en effet au principe des *DPAVF* promu par le CNAU, ou plutôt de sa forme plus légère « d'esquisse urbaine », que ces synthèses pourraient se référer. Elles comprendraient donc une recension des éléments signifiants de topographie historique, en fonction de la grille d'analyse urbaine du CNAU, de façon à retracer l'évolution topographique connue du site ; ainsi que l'évaluation du potentiel subsistant en fonction de l'estimation des destructions récentes (la quantification de ces destructions pouvant, par ailleurs, contribuer à argumenter et mettre en place une vraie politique de conservation des gisements urbains) ; le tout aboutissant – point inclus dans le « cahier des charges » de départ des *DPAVF*, mais peu souvent mis en pratique – à la définition de zones ou points clés prioritaires. La particularité de ces synthèses urbaines picardes pourrait tenir en plusieurs points :

- réalisation en liaison avec l'établissement des zonages archéologiques urbains ;
- respect strict d'une structure, d'une normalisation et d'un contenu minimum (même si l'auteur va ensuite au-delà) ;
- dans le cadre de cette normalisation et de ce contenu minimum, utilisation d'outils de SIG (ceux de la cellule carte archéologique du SRA) pour la mise en forme et l'exploitation des données (géoréférencement des cadastres ancien et actuel, saisie des indications de topographie historique dans une base de données attributaires permettant la réalisation dynamique de plans). Il serait possible de s'appuyer, là encore, sur les réflexions en cours du CNAU sur l'informatisation des *DPAVF* ;
- ces synthèses devraient aussi inclure des points synthétiques sur l'état des études spécialisées (de paléo-environnement notamment) pour le site urbain concerné, afin d'orienter ensuite une réflexion sur la coordination d'ensemble de ces études. De même, un point sur l'état de la documentation archéologique non publiée permettrait de définir, à l'échelle régionale, un corpus d'anciennes fouilles et d'ensembles mobiliers « sauvables » et riches d'informations potentielles, sur lesquels orienter des moyens d'étude et de publication.

L'objectif pratique de ces synthèses étant, notamment, d'apporter la documentation nécessaire à un choix pertinent de prescription de diagnostics urbains.

Un autre objectif serait celui du repérage et de la définition des zones d'importance archéologique extrême, relevant d'une protection par conservation du gisement et non de fouilles préventives. Il s'agirait de fournir les éléments pour engager une procédure de classement (moyen de conservation prévu par l'actuelle loi) du volume archéologique concerné, et pour argumenter le type de protection proposé (ne portant pas sur l'aspect ou la visibilité d'éventuels aménagements, mais sur les limites d'impact destructif des travaux) ; ou au moins pour définir des zones où engager des reconnaissances complémentaires – sans attendre de projets d'aménagement – plus détaillées pour confirmer ou non l'importance de ces zones.

Dans cette même perspective de meilleure connaissance du potentiel, et compte tenu des remarques formulées plus haut, il serait utile de mieux recueillir les observations de surveillance de travaux, et autres informations relevant de « l'infra-archéologie » en deçà de la fouille ou du seuil des opérations autorisées ; ces informations contribueraient, en effet, à nourrir les synthèses urbaines du type exposé ci-dessus. On peut, pour cela, les inclure dans les *BSR* (sous une catégorie spéciale, par exemple « observation limitée ») ; et, peut-être, favoriser leur remontée en remettant en vigueur l'ancienne notion de « correspondant des Antiquités » – à transformer en « correspondant du Patrimoine ? » (4).

À l'échelle du réseau urbain

Nous avons évoqué le manque de synthèses thématiques interurbaines ; si des travaux importants commencent à éclairer l'organisation de la maison et de l'habitat urbain gallo-romains, il manque, en Picardie, une synthèse des données archéologiques sur ce thème concernant la ville médiévale et moderne ; synthèse qui serait à comparer avec les données de régions voisines). De tels travaux, faisant le point des acquis et des lacunes dans le détail – objectif que ne pouvait atteindre ce bilan – seraient utiles pour orienter les choix en archéologie préventive, et il paraît donc judicieux d'encourager des travaux universitaires en ce sens.

Par ailleurs, dans une perspective de recherche à moyen terme, le réseau urbain picard pourrait faire l'objet d'une analyse en fonction de critères variés (analyse dont on a évoqué plus haut à propos la nécessité à propos du réseau urbain médiéval), afin d'en examiner la structure et de mieux cerner des profils ou des classes de sites urbains ; cette recherche de typologie urbaine serait aussi utile afin (dans la mesure où des choix scientifiques deviendraient réellement possibles) d'équilibrer, par exemple, l'échantillonnage des villes suivies pour que chaque classe urbaine soit représentée.

Dans cette double perspective de recherche et d'application aux choix d'archéologie préventive, plusieurs voies sont envisageables :

- un traitement de données appuyé sur des méthodes statistiques de type analyse factorielle (permettant l'examen des corrélations entre un certain nombre de critères), et sur l'examen (à l'aide d'outils de SIG) de la répartition spatiale des types urbains ainsi obtenus ; les critères peuvent être de nature archéologique (par exemple, surface du site, présence et puissance de la stratification anthropique, équipement urbain perceptible archéologiquement, etc.) et de nature historique lorsque les documents existent (c'est-à-dire surtout à partir de la période médiévale).
- L'emploi de la chorématique tel que développé dans le cadre de l'atelier de chrono-chorématique (CNAU – université de Paris VII) : il s'agit d'un outil de modélisation graphique (et non statistique ou mathématique), plus intuitif et interprétatif, mais en même temps fournissant des images synthétiques et facilement comparables des cas d'évolution urbaine.

À court terme, le préalable à une telle analyse du potentiel archéologique au niveau du réseau urbain picard est de disposer des indicateurs nécessaires. C'est, comme nous l'avons fait remarquer, l'*Annuaire* du CNAU qui fournit les rubriques les plus adaptées. La première proposition pratique immédiatement applicable est donc, tout simplement, en forme de bonne résolution, de renseigner rigoureusement et complètement cette source déjà existante. Celle-ci existant à Tours sous forme d'une base de données informatique, des échanges avec le CNAU en vue d'avoir directement accès à cette base sont à envisager.

(4) - La recréation d'un réseau de correspondants nommés par arrêté préfectoral (ni prévue, ni interdite par la réglementation actuelle) est une idée qui mérite, en effet, d'être creusée, ne concernant pas seulement l'archéologie urbaine (et peut-être même, pas seulement l'archéologie). Elle permettrait, notamment, de redonner un cadre au militantisme bénévole et associatif qui survit encore en Picardie, de démultiplier les moyens de « veille » patrimoniale (signalement des destructions…), les rendant plus dissuasifs vis-à-vis d'aménageurs trop pressés.

DÉFENDRE LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DES OPÉRATIONS

Personnel : formation et recrutement

Outre le problème quantitatif des effectifs (dont nous reparlerons plus loin), il faut insister, concernant notamment le domaine techniquement délicat qu'est l'archéologie urbaine, sur l'importance fondamentale de la compétence des personnels – responsables et techniciens – et, par conséquent, sur leur formation (5), sur les possibilités d'acquérir de l'expérience dans de bonnes conditions, ainsi que sur la nécessité d'inscrire leur activité dans un système d'échanges inter institutionnels. Les fouilleurs bien formés sont ainsi les plus à même de faire des choix pertinents avec la meilleure garantie de contenu scientifique ; et cela est particulièrement vrai dans le cas des diagnostics urbains.

Il nous paraît nécessaire de réaffirmer ce point ; en particulier devant la menace de « solutions » de gestion des opérations d'archéologie préventive – dont on perçoit, ici ou là, quelques effluves – consistant en une taylorisation totale ou une standardisation maximale des actes techniques, en économisant sur la formation et les compétences des agents humains (et, en particulier, sur les responsables d'opération) ; ce type de solution mène droit à une production formelle de documents-types vidés de contenu scientifique réel ; en d'autres termes, il nuit à la véritable « productivité » archéologique, celle que l'on doit définir par « le maximum d'information ramené dans un volume donné de moyens » et non par « le moindre coût dans l'absolu pour l'opérateur et l'aménageur ».

Des gardes fous qualitatifs

Pour lutter contre le danger de la dérive vers une archéologie à contenu minimaliste, il est important d'engager la réflexion sur l'évaluation qualitative des opérations, et donc sur les méthodologies, procédures et contenus minimaux en fonction des objectifs des opérations. Cette réflexion a, évidemment, vocation à être étendue au niveau des CIRA et au niveau national ; mais il est bon de l'initier dès que possible, c'est-à-dire à notre niveau régional. Elle pourrait déboucher sur des propositions de « charte de qualité », ainsi que sur des cahiers des charges plus nourris et plus précis : il s'agirait, en particulier, de fixer les « planchers » de contenu et de méthode sous lesquels, en fonction des objectifs prescrits, les interventions de terrain n'ont plus de sens et, par conséquent, les moyens sous lesquels aménageurs et opérateurs ne doivent pas descendre ; et de fixer solidement ces planchers par des documents publics et reconnus.

(5) - Exemple d'axe de formation possible : on constate dans les rapports d'opérations urbaines et sur des sites à stratification complexe, en Picardie, une très faible utilisation du diagramme stratigraphique témoignant, notamment, d'un certain manque de maîtrise de technique d'enregistrement de la part des personnels, bons fouilleurs par ailleurs.

DESSERRER L'ÉTAU DES « CHOIX » PAR CONTRAINTE DE MOYENS, ALLER VERS DES CHOIX RÉELLEMENT SCIENTIFIQUES

À long terme : évolution législative et réglementaire

Il faut réaffirmer ici que le retour au financement « au coup par coup » des fouilles (reposant, en pratique, intégralement sur l'aménageur concerné par la fouille) qu'implique leur mise au marché, a des conséquences néfastes pour l'archéologie urbaine et pour les aménageurs, dans le cas d'aménagements à faible marge financière (sans compter d'autres inconvénients évoqués plus haut). Pour que les choix opérés entre et dans les fouilles d'archéologie préventives urbaines puissent être réellement scientifiques (notamment ceux de conservation du gisement), le retour à une mutualisation des coûts ou, à tout le moins, l'existence d'un fond de compensation réellement et largement approvisionné – ce qui n'est, de fait, pas le cas actuellement – est incontournable.

Il faut, aussi, rappeler la nécessité, exposée plus haut, d'un débat public sur les conséquences destructives et des inégalités de traitement des vestiges entraînées par les choix qu'il est nécessaire d'opérer en archéologie préventive ; conséquences destructives et inégalités qui sont, en effet, trop absentes des débats et rapports parlementaires et institutionnels sur l'évolution de l'archéologie préventive.

À moyen terme : développement du maillage des services territoriaux

Rééquilibrer l'échantillonnage des villes « d'archéologie préventive » réellement suivies, suppose d'augmenter le nombre de ces villes entrant dans cette catégorie. Le moyen évident de ce développement est la création de Services archéologiques territoriaux. Ces créations relèvent, certes, de la volonté des collectivités ; mais elles pourraient aussi relever d'une logique archéologique de la part de l'État, par des aides et des incitations importantes à la création de tels Services sur des sites urbains rentrant dans des critères de priorité scientifique (par exemple, en direction des villes médiévales non épiscopales du « troisième réseau » défini plus haut). Des aides de ce type ont existé dans le passé (financement de postes d'archéologues à 50 % par l'État) et continuent d'exister, sous forme

contractuelle d'engagements réciproques, pour d'autres secteurs patrimoniaux (villes d'Art et d'Histoire, par exemple).

Il est possible, aussi, d'envisager, concernant notamment les petites villes de grand intérêt archéologique et historique, mais dont l'importance et la santé économique sont telles qu'elles ne peuvent, à elles seules, supporter de tels efforts patrimoniaux, d'encourager la création de Services au niveau d'EPCI (*établissements publics de coopération intercommunale*), afin de regrouper les moyens nécessaires ; avec, comme avantage, un suivi cohérent du site urbain et de l'espace rural au sein duquel il se situe.

À court terme : plus de personnel qualifié en archéologie urbaine

Nous avons vu que le nombre réduit de chercheurs picards opérationnels en archéologie urbaine constituait, actuellement, un goulot d'étranglement, autant et peut-être même plus important que le problème du financement, pour le développement d'une archéologie urbaine à la mesure des impacts générés par l'aménagement.

Dans l'immédiat, l'arrivée en Picardie au sein de l'INRAP d'un à deux responsables d'opération urbanisants supplémentaires et la formation de techniciens de fouilles, de responsables de secteur aux techniques de l'archéologie urbaine, seraient indispensables.

Dans l'immédiat : des positions réalistes

Compte tenu de la situation présente et des moyens actuellement disponibles, au sujet des villes dépourvues de Service archéologique, dont le suivi dépend directement des moyens du SRA et de l'INRAP, le maintien de la concentration des ressources humaines de l'INRAP sur les « villes d'archéologie urbaine » s'impose. C'est, en effet, la seule voie pour éviter le saupoudrage et la dispersion des moyens humains, pour maintenir la cohérence scientifique des interventions, en bref pour ne pas casser la dynamique d'accroissement réel de la connaissance du site urbain qui s'installe sur Amiens et sur l'ensemble Saint-Quentin/Vermand. Pour les mêmes raisons, la concentration de l'aide et de l'assistance du SRA sur les autres villes suivies – celles munie d'un Service archéologique agréé – est clairement la moins mauvaise politique.

En d'autres termes, les choix globaux de traitement des sites urbains sont, en Picardie, déjà définis et pratiqués ; ils se traduisent par la distinction, exposée plus haut, entre villes d'archéologie urbaine et villes d'opportunisme archéologique. Le présent bilan n'apporte pas de propositions nouvelles à ce niveau, si ce n'est d'assumer et d'expliciter plus ouvertement cette pratique sélective qui est la nôtre (quelque critiquable qu'elle soit) et d'ouvrir ainsi la discussion sur la façon dont, à l'avenir, elle pourrait évoluer (par exemple, vers un élargissement du nombre de villes d'archéologie urbaine au moyen d'incitations à la création de postes territoriaux, comme évoqué ci-dessus).

Toujours, compte tenu de la situation actuelle, c'est-à-dire à moyens (au mieux…) constants, notre pratique sélective, pourrait recourir, pour les choix d'intervention dans les villes non suivies (d'opportunisme archéologique), à une grille d'évaluation préalable de l'intérêt de l'opération, non pas basée sur une problématique de connaissance « interne » du site urbain (comme cela est possible pour les villes d'archéologie urbaine), mais sur des critères plus généraux. Ces critères peuvent relever de l'extension spatiale par exemple, en terme d'échelle urbaine concernée : l'intervention est-elle susceptible, pour les périodes concernées, d'apporter des informations au niveau de l'organisation de l'îlot urbain et du réseau de voirie, ou au niveau de l'organisation de la parcelle ou seulement à un niveau inférieur ? Il peut, bien sûr aussi, s'agir de l'échelle chronologique de l'information attendue : toute l'évolution urbaine est-elle représentée ? Et en particulier les origines urbaines ? Ou seulement une partie de cette évolution ? etc. Il est, là aussi, utile d'ouvrir la discussion autour de tels critères de sélection, afin que, pour le volume de moyens à consacrer à cette archéologie « opportuniste » des villes, la pertinence et l'intérêt archéologiques de l'information recueillie soient maximales.

UN LIEU ET UN PROGRAMME DE TRAVAIL

Pour que ces propositions puissent (au moins partiellement) être suivies d'effet, un cadre de travail et de suivi, muni des moyens appropriés, prolongeant la « grand-messe » des bilans proprement dits, est nécessaire. Il serait, en effet, dommage que les conséquences de ces bilans n'aillent pas plus loin que l'effet d'annonce et d'affichage lié à leur présentation.

Notre dernière proposition consiste donc en la mise en place d'un atelier de travail sur l'archéologie urbaine en Picardie, destiné à suivre ou mettre en application les points précédents et à prolonger les réflexions initiées par ce bilan.

Le lieu en serait l'Université de Picardie Jules Verne, au sein de laquelle le *Laboratoire d'archéologie et d'histoire* (EA 3 301) pourrait héberger un tel atelier, sous la forme, par exemple, d'un séminaire régulier.

Le contenu de cet atelier pourrait plus précisément comprendre :

- La reprise et l'encadrement de la réalisation de travaux monographiques sur les sites urbains picards, suivant le principe exposé dans le premier point des propositions, en liaison avec la cellule carte archéologique du SRA. Le suivi de la réalisation de ces études urbaines pourrait, en effet, adopter un mode de fonctionnement du type « topographie chrétienne de la Gaule » (présentation régulière par chaque auteur de l'état d'avancement du travail et critique collective) ;
- un travail d'analyse d'opérations déjà réalisées, sous forme d'études de cas, d'où extraire et transmettre, profitant de l'expérience acquise, des éléments d'amélioration méthodologique ; en particulier, afin d'améliorer en amont la précision et l'efficacité des cahiers des charges, d'aider les responsables et futurs responsables d'opération en vue d'une meilleure conduite de fouille et d'une amélioration du contenu des rapports, et d'aider, en aval, à l'élaboration de grilles d'évaluation qualitatives ;
- d'autres types de présentations et travaux peuvent accompagner cette proposition qui n'est pas limitative, sachant cependant que l'orientation de cet atelier serait clairement méthodologique et pratique.

Le public, *a priori* visé, serait celui des chercheurs de toutes obédiences déjà engagés dans l'archéologie préventive urbaine, ainsi que des étudiants avancés : en particulier, la réalisation des synthèses monographiques urbaines évoquées ci-dessus pourrait faire l'objet de travaux de master (les étudiants étant, dans ce cas, cadrés à la fois par les réunions de l'atelier et, en amont, par la définition précise du travail à fournir).

Cette proposition se place au conditionnel : ce n'est qu'un projet qui a besoin de moyens pour se concrétiser. Première exigence en terme de moyens : ce projet n'est envisageable que si les animateurs (quels qu'ils soient) disposent du temps nécessaire ; il s'agit (là encore !) d'un choix, qui dépend des hiérarchies respectives des deux rapporteurs, dans le cas où ceux-ci seraient pressentis pour ce rôle d'animation.

À terme, si cet atelier se met en place et si des travaux concrets s'engagent, sa transformation en une structure type PCR peut être envisagée. Dans l'immédiat, un essai de faisabilité pourrait avoir lieu sous forme d'une première journée d'étude.

RÉFÉRENCES CITÉES

- BAYARD Didier & MASSY Jean-Luc, *Amiens romain – Samarobriva Ambianorum, Revue archéologique de Picardie,* n° spécial 2, 1983, 374 p.

BRUNEL Ghislain, CREPIN-LEBLOND Thierry, FEMOLANT Jean-Marc (1989) - *Atlas historique des villes de France : Senlis,* CNRS, Paris, 1 planche avec légende.

COLLECTIF (1982) - *Archéologie Urbaine,* actes du Colloque international, Tours (17 au 20 novembre 1980), Conseil supérieur de la recherche archéologique, Sous-direction de l'archéologie, Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, Paris, 769 p.

COLLECTIF (1984) - *Les Villes de la Gaule Belgique au Haut Empire,* Actes du colloque tenu à Saint-Riquier (Somme) les 22, 23 et 24 octobre 1982, *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens.

COLLECTIF (1997) - *Archéologie en Picardie*, bilan de la journée de concertation du 4 avril 1987, Service régional de l'archéologie, reprographié, Amiens.

COLLECTIF (1999) - *Archéologie des villes – Démarches et exemples en Picardie* – sous la direction de Bruno DESACHY & Jean-Olivier GUILHOT, *Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 16, Amiens.

COLLECTIF (2004a) - *Informatisation des Documents d'Évaluation du Patrimoine Archéologique des Villes de France,* bilan d'étape 2002-2003, Ministère de la Culture, Centre National d'Archéologie Urbaine, Tours, 162 p.

COLLECTIF (2004b) - *La marque de Rome - Samarobriva et les villes du Nord de la Gaule,* catalogue de l'exposition présentée au musée de Picardie du 14 février au 16 mai 2004, Musée de Picardie, Amiens, 200 p.

COLLECTIF (2004c) - *Diagnostics archéologiques en milieu urbain : objectifs, méthodes et résultats*, actes de la table-ronde organisée par la Sous-direction de l'archéologie et le Centre national d'archéologie urbaine, Tours, Ministère de la Culture, 272 p.

COSTE Marie-Claire (2000) - « Compiègne », *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France,* Édition du Patrimoine, Paris, 184 p.

GALINIÉ Henri (1999) - « Enjeux en archéologie urbaine » dans *Archéologie des villes – Démarches et exemples en Picardie, Revue archéologique de Picardie,* n° spécial 16, Amiens, p. 13-16.

GALINIÉ Henri (2000), *Ville, espace urbain et archéologie,* collection Sciences de la ville, n° 16, Maison des Sciences de la ville, de l'Urbanisme et des Paysages, CNRS-UMS 1835, Université de Tours.

ROUSSEL Dominique *et al.* (2002) - « Soissons », *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France*, Édition du Patrimoine, Paris, 218 p.

DOCUMENT ANNEXE I

ÉTUDE DES FAUNES PICARDES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE À LA RENAISSANCE

Benoît CLAVEL *

INTRODUCTION

Dresser un bilan quelque peu autarcique de l'archéozoologie des périodes médiévales et modernes pour nos régions peut être assez funeste.

En effet, les bases scientifiques de l'anatomie comparée peuvent, certes, laisser croire à une certaine autonomie de la discipline, mais il ne s'agit pas de limiter l'ostéologie dans un cadre rigide car cela peut reléguer la spécialité au rang de discipline annexe la privant du même coup de toute sa pertinence dans la problématique historique. Au contraire l'intégration de l'archéozoologie ces dernières années à tous les stades de la recherche archéologique a dégagé de nouvelles questions et modifié sans conteste les processus d'acquisition.

Le corpus élaboré pour la fin du Moyen Âge et le début de l'époque Moderne comporte 31 sites pour près de 158 000 vestiges osseux (fig. 1). Une partie de ces restes est issue de la collecte manuelle, l'autre partie provient du tamisage intégral ou partiel de plusieurs dizaines de structures. Le volume des sédiments prélevés s'élève à plus de huit mille litres, soit plus de 12 tonnes de terre tamisée à 1,5 mm et triées sous loupe de table ou loupe binoculaire. Le tamisage des sédiments a permis de récolter des éléments de taille réduite, des éléments de poissons notamment.

Le caractère hétérogène des différentes études, où des ensembles de 65 000 os côtoient des échantillons de moins de trente restes, peut faire l'objet de critiques mais l'objectif affiché ici est de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des informations recueillies, y compris les moins spectaculaires.

La majorité des échantillons étudiés se situent dans les départements de l'Oise, au nombre de dix-neuf, et de la Somme pour neuf sites. Le décompte porte à plus de 103 000 le nombre de restes réuni pour le seul département de la Somme, plus de 46 000 pour l'Oise et à peine plus de 7 900 pour l'Aisne (fig. 2).

* INRAP/CRAVO
Centre de recherche archéologique de la Vallée de l'Oise
21 rue des Cordeliers
F - 60 200 COMPIÈGNE

Les sites ne s'inscrivent pas tous dans les mêmes contextes économiques et sociaux. En effet, plus de la moitié de la trentaine de sites étudiés relève de contextes urbains (au nombre de 19), le reste se distribuant entre les sites religieux monastiques ou non (cinq), les sites ruraux (cinq) et deux sites castraux dont l'un de grande importance (Boves, dans la Somme).

Nous constatons un déficit notoire pour le monde rural, que ce soit en nombre de sites (5) ou en quantité de vestiges disponibles. Les quelques études ponctuelles réalisées à ce jour, celles de Guiscard, Lassigny, Noyon "rue d'Orroire", ou Verberie, ne concernent qu'une partie du département de l'Oise. Dans la Somme et dans l'Aisne, les études archéozoologiques de sites ruraux sont inexistantes. En effet, les fouilles de villages ou de fermes datant du bas Moyen Âge ou de la période Moderne sont rares. Cela tient à diverses raisons, parmi lesquelles le fait que nombre de nos villages actuels soient implantés sur les mêmes emplacements que des sites de ces périodes, contrairement à ceux du haut Moyen Âge qui se sont déplacés, par exemple. Il faut donc profiter des rares cas d'aménagements internes ou de réalisations de rocades, comme à Noyon, "rue d'Orroire". La restructuration des banlieues de nos villes actuelles favorise également la découverte de vestiges de petits bourgs, autrefois sis en dehors des cités médiévales ; tel est le cas du site de "L'Hôpital Général" à Compiègne.

UNE ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE À L'ÉPOQUE DU HAUT MOYEN ÂGE

Pour le haut Moyen Âge, le milieu rural a fait, effectivement, l'objet d'études un peu plus nombreuses réalisées majoritairement par Jean-Hervé Yvinec (1997a et b). Les grands programmes de sauvetage comme le TGV Nord, l'autoroute A 29, l'extension de la métropole amiénoise ou les sablières des vallées de l'Aisne et de l'Oise en sont les causes principales. Ces analyses permettent d'avoir une bonne vision des choix d'élevage pour la moitié nord de la France. Ainsi des différences régionales et des spécificités locales sont perceptibles. Plusieurs synthèses partielles ont montré que la stature des bêtes d'élevage avait connu une forte décroissance dès la période mérovingienne et s'était poursuivie durant la période carolingienne, sauf pour le cheval. Même le coq est touché par ce phénomène, ce qui exclue le résultat d'une démarche zootechnique volontaire (Clavel *et al.* 1997). Cette

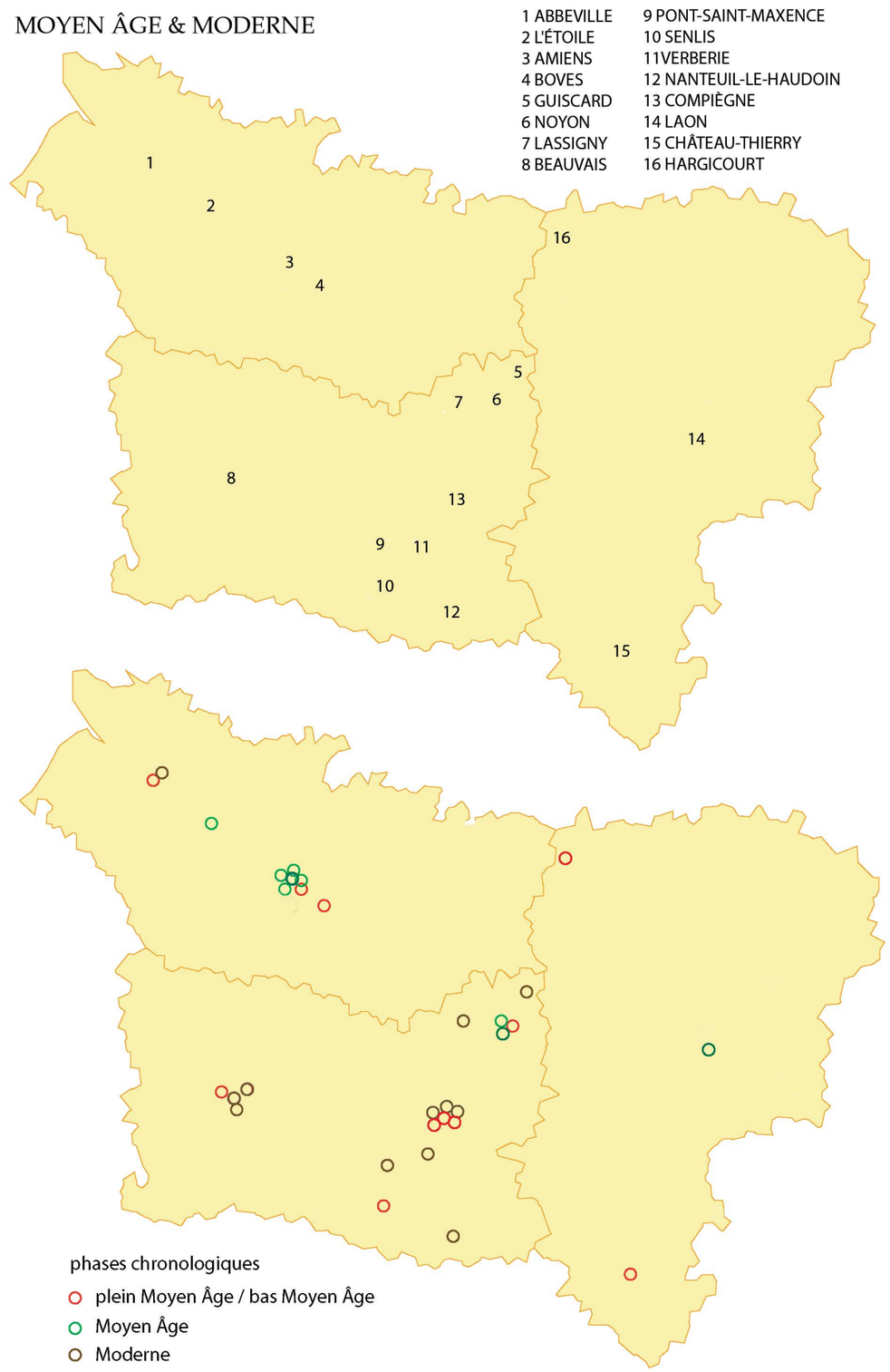

Fig. 1 - Cartes des sites médiévaux et modernes dont la faune a été étudiée, avec localisation des communes (en haut) et indications chronologiques (en bas).

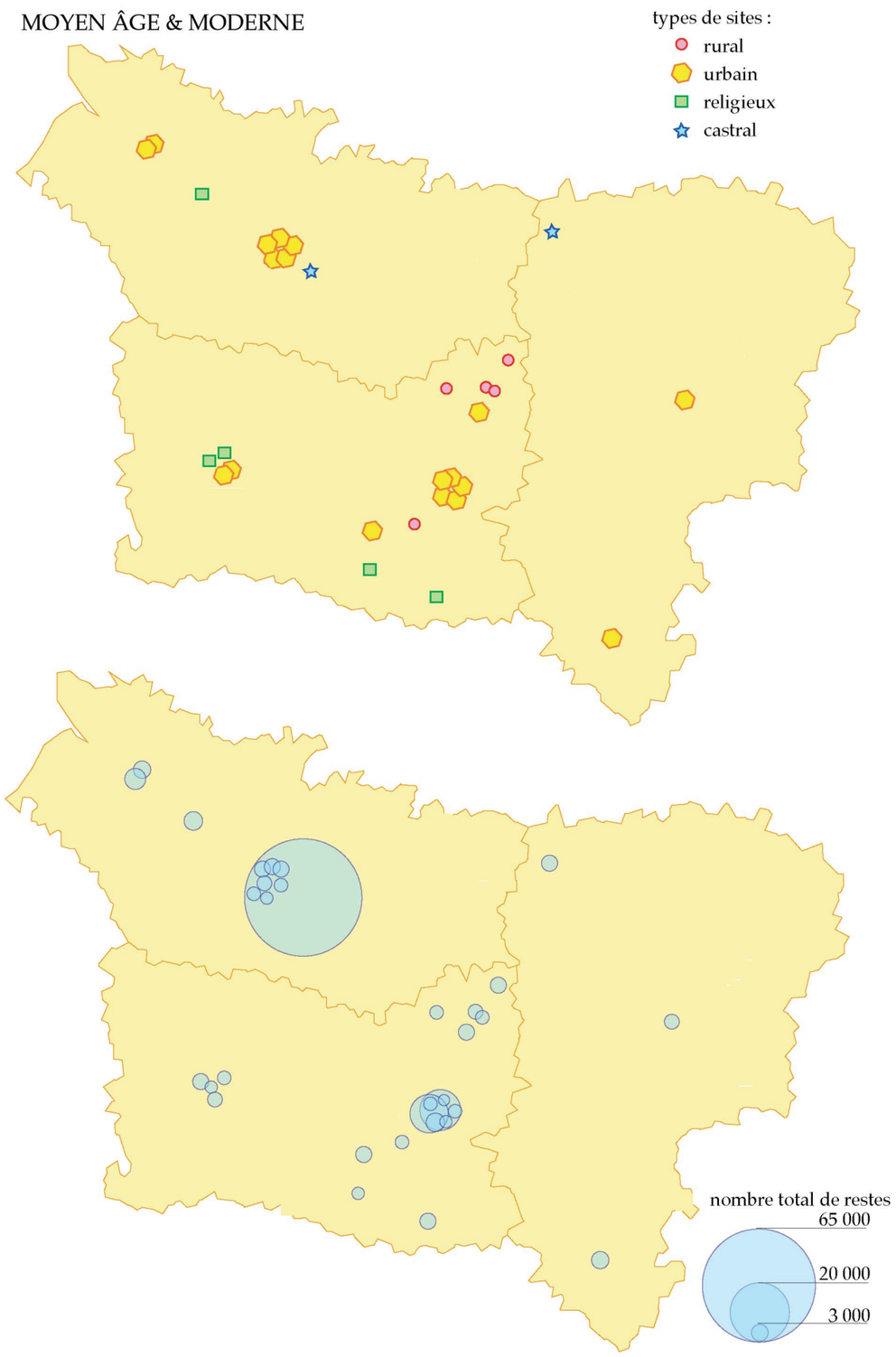

Fig. 2 - Cartes des sites médiévaux et modernes dont la faune a été étudiée, avec indication des types de sites (en haut) et du nombre total de restes (en bas).

situation pourrait être mise en relation avec un resserrement des échanges induit par une diminution générale des activités économiques. Pendant ces périodes, en effet, la production et la consommation de biens alimentaires sont interdépendantes. Jusqu'aux VIIIe-IXe siècles, la part des produits voués à la consommation directe dans le système d'approvisionnement est énorme. Il ne faut cependant pas ignorer, comme le rappelle Massimo Montanari (1996), l'importance du marché, néanmoins destiné au commerce des produits de luxe.

Par la suite, après les Xe-XIe siècles, assiste-t-on à l'émergence d'un système de production et un modèle de consommation différent. À l'économie de subsistance traditionnelle s'ajoute progressivement une économie de marché.

Des changements dans les cortèges fauniques de notre Région, tels que l'accroissement de la production bovine, l'émergence d'une consommation de poissons marins (Amiens, Boves, Compiègne, Laon, Senlis) de jeunes porcs, notamment en milieu urbain, seigneurial (1) et ecclésiastique pourraient témoigner d'une restauration des échanges et d'une amélioration économique globale. Cette mutation trouve son origine, selon les historiens, dans la forte poussée démographique observée à l'échelle européenne et aussi par l'évolution des structures économiques et sociales, conséquence de la reprise des échanges monétaire et du commerce.

L'ARCHÉOZOOLOGIE DU MONDE DES VILLES

Pour le bas Moyen Âge et l'époque moderne, ce sont donc surtout les opérations de sauvetage en milieux urbains (Amiens, Abbeville, Beauvais, Compiègne, Senlis, Noyon, Pont-Saint-Maxence, Laon, Château-Thierry) avant la construction de parkings ou d'immeubles qui ont offert des opportunités jusque-là jamais rencontrées. Le phénomène urbain, au Moyen Âge, a eu des incidences sur la campagne avoisinante, la ville se comportant comme un parasite-prédateur de la campagne.

L'étude archéozoologique de ces contextes urbains a donc, dans un premier temps, principalement abouti à une synthèse (Clavel 2001), montrant l'augmentation de la taille des animaux d'élevage comme conséquence des processus de la « modernisation », accroissement de la production de veaux à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque Moderne, concomitante d'une nouvelle forme d'exploitation tournée vers la production de viande, diminution de l'exploitation lainière des brebis au profit de la production de la chair, spécialisation de l'exploitation porcine pour la conserverie à partir du XVIe siècle. L'époque Moderne inaugure, en matière d'élevage comme dans bien d'autres domaines, une nouvelle ère. L'expansion des villes génère un élevage de marché. Le nombre élevé des non-producteurs massés dans les cités a obligé très tôt les édiles à structurer le ravitaillement, à l'image du prévôt de Paris, Étienne Boileau. Il faut également organiser l'abattage et la mise en pièces des animaux. De profondes mutations des pratiques de découpe (repérés sur les ossements) et de cuisine expriment justement un mouvement irréversible de rationalisation et d'organisation de l'approvisionnement des villes. C'est à ce moment-là qu'apparaissent tous ces petits métiers spécialisés dans le domaine de l'alimentation, propre à la société urbaine du Moyen Âge et de la Renaissance.

L'APPROVISIONNEMENT ET EN PARTICULIER CELUI DU POISSON

On ne saurait parler de ravitaillement sans évoquer également la présence des vestiges osseux de poissons sur la majorité des sites du Moyen Âge et de la Renaissance. L'abondance et la variété des restes de poissons marins et d'eau douce sont une caractéristique majeure des périodes médiévales et modernes. L'enrichissement de la gamme des espèces de poissons de mer (probablement lié à une pression de la demande) entre le XIIe et le XVIe siècle est manifeste. Significativement, la proportion des poissons de mer dans les nombres de restes déterminés passe dans le même temps de 40 % à 80 %. Cela coïncide aussi avec le moment où la Picardie devient l'un des viviers d'une capitale avide de poissons durant les nombreux jours d'abstinence.

En réalité, dès le haut Moyen Âge s'organise un ravitaillement en poissons de mer des villes de l'intérieur, comme Compiègne, Laon, Reims, Pontoise ou Paris. Les nombreux sites ruraux en sont, en revanche, dépourvus. Plus près de la mer la ville d'Amiens ou le château de Boves, (entre le

(1) - L'accroissement des données concernant le milieu seigneurial a permis de préciser les caractéristiques principales de l'alimentation (abondance du porc et de la volaille) et de montrer que certaines espèces sauvages comme le sanglier ou l'ours sont valorisées par cette classe sociale. Sur le site castral de Boves (Somme), par exemple, les proportions de restes de cochons sont largement majoritaires (entre 50 % et 60 % des os) et attestent l'importance que revêt cet élevage dans un tel milieu, vers l'an mil. En avançant dans le temps, ces données archéozoologiques peuvent être confrontées à des sources écrites toujours plus nombreuses. Les compléments ou les rectifications qu'elles proposent sont toutefois précieux : la civilisation du porc se révèle un apanage des élites et non l'horizon alimentaire des paysans – comme les historiens l'ont cru pendant longtemps.

VIIIe et le IXe siècle) ont livré de grandes quantités d'ossements appartenant à plusieurs espèces (grondin, carrelet, flet, sole, hareng, merlan). Il existait donc encore au moins vers les VIIIe-IXe siècles une route commerciale pour le poisson marin de proximité, peut-être livré frais, contrairement aux espèces retrouvées sur les sites plus éloignés de la mer à la même période. En effet, le hareng s'exporte vers le VIe siècle à Reims (Clavel inédit) et même bien avant (2) sous forme probable de conserve. Les villes de l'intérieur comme Compiègne, Laon, Senlis, Pontoise ou Reims, aux IXe-XIIe siècles, sont surtout approvisionnées en poissons dulçaquicoles mais le hareng, les pleuronectidés et l'anguille constituent néanmoins sur ces sites un appoint non négligeable. Leur contribution à l'alimentation est clairement documentée par des restes épars d'éléments de squelettes. L'importance des poissons plats, parmi les espèces marines, reflète également la nature de la pêche à cette époque : une activité surtout littorale qui exploite les plies et les conditionne au même titre que le hareng pour le transport. Ces activités de conserverie ne laissent en réalité guère de traces à moins qu'il y ait ablation de certaines parties. Dans ce cas, l'absence d'éléments squelettiques révèle la présence d'un poisson de conserve, comme c'est le cas avec le hareng caqué ou le *stockfisch* ou morue séchée, sans tête, pour le bas Moyen Âge et l'époque Moderne (fig. 3). Cela expliquerait leur abondance relative parmi les poissons de conserve et leur présence systématique aux côtés du hareng dans les sites éloignés du littoral. Sur les sites anciens de Compiègne, de Laon, de Pontoise, de Reims, et de Paris (du IXe au XIIe siècle), les poissons plats sont retrouvés sans leur tête, signe plausible d'une présence de poissons salés, séchés ou fumés.

(2) - La découverte d'ossements de cette espèce, certes en très petites quantités, sur plusieurs sites antiques (Reims dans la Marne, Compans et Meaux en Seine-et-Marne, Clavel, inédit) signifie la présence d'une route commerciale pour les produits de la mer.

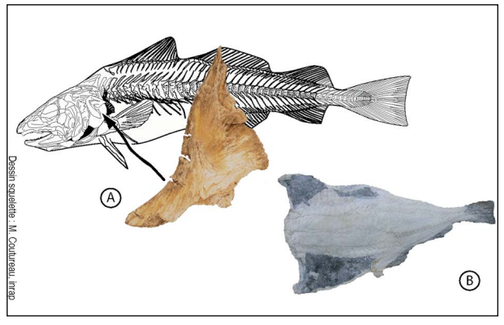

Fig. 3 - Cleithrum de morue découpé (XVIe siècle), trouvé à Amiens "ZAC de la Cathédrale". Traces laissées par la décapitation, opérée sur les lieux de pêche (A) ; morue papillon actuelle, fendue en deux et étalée (B).

Des conséquences spectaculaires de ce développement des activités halieutiques, mais aussi des activités humaines en général, ont été mises en évidence sur la taille et la présence de certaines espèces (surpêche). L'envasement rapide des rivières dû notamment aux aménagements dépendants des moulins, l'agriculture (érosion des sols accélérée), les pollutions organiques (écorcherie) ou chimique (tannerie) ont conduit à la disparition de certaines espèces auparavant bien attestées (esturgeon à Boves, Compiègne, Senlis ou Laon, et alose à Compiègne, par exemple). D'autre part, la diminution de taille des pleuronectes (carrelet, flet…) suggère une surexploitation, de ces espèces sur la façade très sableuse de Picardie entre le IXe et le début du XIVe siècle. Ces phénomènes peuvent s'interpréter au regard à la fois d'une histoire de l'environnement et d'une histoire des goûts alimentaires.

L'augmentation brusque de la taille des morues au XVIe siècle confirme bien que c'est seulement durant ce siècle que s'est véritablement développée la pêche hauturière de cette espèce. En revanche, la fin du Moyen Âge marque bien la victoire du hareng, qui représente près de la moitié des restes retrouvés dans les dépotoirs et latrines de nos villes Picardes.

L'AVÈNEMENT D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE SOCIALE

En fait, au milieu et à la fin du Moyen Âge, deux classes sociales jouissent d'un privilège alimentaire. Il y a tout d'abord l'aristocratie, par tradition, puis et c'est un phénomène nouveau, les populations urbaines, classes populaires comprises, protégés par les politiques d'approvisionnement des édiles. Ce nouvel état, « l'urbain », deviendra par la suite une classe privilégiée. La manifestation des différences sociales dans l'alimentation carnée à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque Moderne a été clairement identifiée à partir des vestiges osseux de quadrupèdes : le porc (viande fraîche), l'agneau et le veau sont l'apanage des habitations seigneuriales, la viande de caprinés domine dans les villes. Pour l'archéozoologue, les véritables symboles gastronomiques de l'opposition campagne/ville sont, le bœuf et les salaisons d'une part et les caprinés et la viande fraîche d'autre part. Finalement, le monde rural est le domaine de la préparation exclusivement domestique de la nourriture. L'habitant des villes, quant à lui, peut avoir recours aux métiers spécialisés de l'alimentation (regrattiers divers, charcutiers, poissonniers, harenguiers…). C'est l'opposition entre la subsistance et le marché. Cette gastronomie urbaine s'exprime dans la diversité des mets utilisés, la manière de les élaborer et la nouveauté. Ainsi, le succès des abats, par exemple, participe de ce

phénomène. Cette recrudescence de la consommation de cervelles, de langues ou de pieds, écartés au Moyen Âge des tables les plus riches, se retrouve à la Renaissance dans les assiettes des nantis, confirmant la tendance déduite des livres de cuisine par Jean-Louis Flandrin (1996).

Les recherches en zones urbaines ont permis d'aborder (succinctement) ces dernières années, en plus de la configuration des cités, leur évolution sur une très longue durée. En outre, l'examen conjugué des sources écrites et de la documentation archéologique, a autorisé une analyse fine des groupes humains, eux-mêmes, notamment à travers leur culture matérielle. Il reste encore beaucoup à faire néanmoins car les découvertes de lots osseux médiévaux ou modernes demeurent encore trop ponctuelles pour saisir au mieux quelques-uns des traits sociaux et culturels des occupants de cette mosaïque fluide que peut être la ville médiévale. Insérée à tous les stades de la recherche archéologique urbaine, l'archéozoologie peut aider à définir de nouveaux objectifs et aborder d'autres domaines de connaissances.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ÉTUDES DES FAUNES MÉDIÉVALES ET MODERNES EN PICARDIE

BEN REDJEB T. & YVINEC J.-H. (1992) - « Les occupations médiévales et modernes de l'îlot des Deux-Bornes (fouilles 1985) à Noyon (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1/2, Amiens, p. 83-91.

CLAVEL B. (1994a) - « L'alimentation carnée de deux familles compiègnoises à la Renaissance ». *La Cour-Le-Roi et la place du marché des Carolingiens à nos jours,* Compiègne, Musée Antoine Vivenel, p. 39-41.

CLAVEL B. (1994b) - « Les ossements animaux », *L'Archéologie à Beauvais, Mémoire d'une Ville,* Catalogue de l'exposition, p. 54 -59.

CLAVEL B. (1996) - « Alimentation et approvisionnement carné en milieu urbain monastique dans le Nord de la France ». Actes du colloque de Lille, *Les moines dans la ville.* CREDHIR/CAMHER, Université Catholique de Lille, p. 105-115.

CLAVEL B. (1997a) - « Quelques données sur l'alimentation carnée et l'artisanat à la fin du XVe siècle ou au début du XVIe siècle d'après l'étude des vestiges osseux du puits 4239 du site des "Hallettes" à Compiègne (Oise) ». *La place des Hallettes à Compiègne, Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 13, Amiens, p. 231-237.

CLAVEL B. (1997b) - « Étude sur l'alimentation carnée d'après les restes osseux retrouvés dans la fosse dépotoir 3162 du site des "Hallettes" à Compiègne (Oise) ». *La place des Hallettes à Compiègne, Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 13, Amiens, p. 271-286.

CLAVEL B. (1997c) - « Les restes osseux médiévaux découverts Place de l'Hôtel de ville à Abbeville (Somme) », *Revue archéologique de Picardie,* n° 3-4, Amiens, p. 271-286.

CLAVEL B. (2001a)- « Viande ou poisson », *L'Archéologue*, 56, Paris, p. 15-18.

CLAVEL B. (2001b) - *L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XIIe-XVIIe siècles.* Revue archéologique de Picardie, n° spécial 19, Amiens. 204 p.

CLAVEL B. (2002) - « Un milieu de vie privilégié », *Le site castral et prioral de Boves du Xe au XVIIe siècle,* dir. Ph. RACINET, *Revue archéologique de Picardie,* n° spécial 20, Amiens, p. 76-77.

CLAVEL B. (2004) - « À l'étal du boucher et du poissonnier, l'alimentation carnée vue par l'archéozoologue », *Dans les cuisines du Moyen Âge, Manières de faire,* Histoire Médiévale, Hors série n° 8, p. 28-33.

CLAVEL B., JAKUBOWSKI J.-F. & LACROIX M.-C. (1997) - « Le mobilier de la fosse 3162 du site des "Hallettes" à Compiègne (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 13, Amiens, p. 243.

CLAVEL B., LEPETZ S., MARINVAL-VIGNE M.-C. & YVINEC J.-Y. (1997) - « Évolution de la taille et de la morphologie du coq au cours des périodes historiques en France du Nord ». *Ethnozootechnie,* 58, Paris, p. 3-12.

CLAVEL B. & CLOQUIER Ch. (2004) - « Contribution des sources documentaires et archéologiques à l'étude des pratiques halieutiques fluviales médiévales et modernes dans le bassin de la Somme », *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture - novembre 2004- Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes,* sous la direction de Joëlle BURNOUF & Philippe LEVEAU, p. 201-210.

DANG LA V., CLAVEL B., LEPETZ S., ABOUDHARAM G., RAOULT D. & DRANCOURT M. (2004). - « Molecular Detection of Bartonella henselae DNA in the Dental Pulp of 800-Year-Old French Cats », *Clinical Infectious Diseases,* 39, p. 1391.

FLANDRIN J.-L. (1996) – « Choix alimentaires et art culinaire (XVIe-XVIIIe siècles) », *Histoire de l'alimentation*, Fayard, Paris, p. 657-681.

FLANDRIN J.-L. & MONTANARI M., dir. (1996) ¬ *Histoire de l'alimentation*, Fayard, Paris, 915 p.

MÉNIEL P. (1989) - « Les restes animaux du Château de "La Cologne" à Hargicourt (Aisne) - XIVe-XVe siècles », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, Amiens, p. 193-202.

YVINEC J.-H. (1997a) - « L'élevage au haut Moyen Âge en France du Nord et de l'Est : témoignages archéozoologiques », *L'élevage au Moyen Âge, Ethnozootechnie*, n° 59, Paris, p. 79-84.

YVINEC J.-H. (1997b) - « Étude archéozoologique du site de la Place des Halettes à Compiègne (Oise) du Haut Moyen Âge au XIIe siècle », *Revue Archéologique de Picardie*, n°spécial 13, Amiens, p. 171-210.

DOCUMENT ANNEXE II

LISTE DES ÉTUDES DE FAUNES MÉDIÉVALES

CODE PHASES
HMA- Haut Moyen Âge (Ve-Xe siècles)
PMA- Plein Moyen Âge (XIe-XIIIe siècles)
BMA- Bas Moyen Âge (XIVe-XVe siècles)
MOD- Moderne (XVIe-XVIIe siècles)

CODE AUTEURS DES ÉTUDES
BC : Benoît CLAVEL
PM : Patrice MÉNIEL
JHY : Jean-Hervé YVINEC

Dép.	Commune	code/lieu-dit	phase	nature site	NR total	NR dét.	auteur	Biblio.
Aisne	Château-Thierry		PMA	Urbain	925	925	BC	2001
Aisne	Hargicourt	"La Cologne"	BMA	Castral	4870	3164	PM	1989
Aisne	Laon		PMA	Urbain	2170	1853	BC	inédit
Oise	Beauvais	"L'Isle-Adam"	MOD	Religieux	1196	1147	BC	2001
Oise	Beauvais	"L'Isle-Adam II"	MOD	Urbain	2253	1527	BC	2001
Oise	Beauvais	"Caserne Taupin"	MOD	Religieux	2488	1726	BC	2001
Oise	Beauvais	"44 rue des Jacobins"	BMA	Urbain	1479	1465	JHY	inédit
Oise	Compiègne	"rue des Cordeliers"	MOD	Urbain	2000		JHY	inédit
Oise	Compiègne	"rue de l'Écu"	BMA	Urbain	400		JHY	inédit
Oise	Compiègne	"rue des Dommeliers"	MOD	Urbain	842	370	BC	inédit
Oise	Compiègne	"Les Hallettes"	MOD	Urbain	20808	8127	BC	1997
Oise	Compiègne	"Les Hallettes"	PMA	Urbain	2427	1472	BC	inédit
Oise	Compiègne	"L'Hôpital Général"	HMA et MOD	Urbain	7000	2944	BC	inédit
Oise	Guiscard		MOD	Rural	36	13	BC	2001
Oise	Lassigny		MOD	Rural	28	7	BC	2001
Oise	Nanteuil-le-Haudoin		MOD	Monastique	3132	1629	BC	2001
Oise	Noyon	"rue d'Orroire"	PMA et MOD	Rural	1015	688	BC	2001
Oise	Noyon	"cave XVI"	BMA	Rural	450		JHY	inédit
Oise	Noyon	"Îlot des deux Bornes"	MOD	Urbain	632	532	JH	1992
Oise	Pont-Saint-Maxence	"rue du Moustier"	MOD	Urbain	205	185	BC	inédit
Oise	Senlis	"L'Évêché"	PMA	Palais épiscopal	307	255	BC	inédit
Oise	Verberie	"La plaine d'Herneuse"	MOD	Rural	157	70	BC	inédit
Somme	Abbeville	"La Chaussée du Bois"	MOD	Urbain	5689	2835	BC	2001
Somme	Abbeville	"Place de l'Hôtelde Ville"	PMA et BMA	Urbain	7385	3352	BC	1997
Somme	Amiens	"Saint Germain"	HMA et PMA	Urbain	7453	3408	BC	2001
Somme	Amiens	"ZAC Cathédrale"	BMA et MOD	Urbain	4734	2441	BC	2001
Somme	Amiens	"Rank Xérox"	BMA et MOD	Urbain	4260	1750	BC	2001

Dép.	Commune	code/lieu-dit	phase	nature site	NR total	NR dét.	auteur	Biblio.
Somme	Amiens	"Restaurant Universitaire"	PMA et MOD	Urbain	1065	744	BC	2001
Somme	Amiens	"Grand Vidame"	MOD	Urbain	719	394	BC	2001
Somme	Boves	"Le Château"	HMA et MOD	Castral	65308	26123	BC	inédit
Somme	L'Étoile	"Moreaucourt"	BMA et MOD	Monastique	6551	4599	BC	2001